

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE :

PSYCHOLOGUES

DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- 2005 -

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Épreuve écrite d'admissibilité : Epreuve de psychologie clinique comportant l'étude du cas d'un mineur.

(Durée : 6 heures)

NB : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun **signe distinctif**, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, signature, indications de lieux, de services, **même fictifs...**) conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 66

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE

PSYCHOLOGUES

DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- 2005 -

Epreuve d'admissibilité: Epreuve de psychologie clinique comportant l'étude du cas d'un mineur
(durée: 6 heures)

QUESTIONS:

1. Vous travaillez dans un service de la PJJ. Rédigez une note de présentation synthétique de la situation proposée à partir des éléments du dossier qui vous semblent les plus pertinents.
2. Développez les différents aspects de la construction de l'identité et ses enjeux dans la dynamique psychique de Karima.
3. Identifiez et analysez les différentes formes d'expression de l'agir chez cette jeune fille.
4. Quelles hypothèses pouvez-vous formuler concernant l'organisation psychique de Karima ?
5. Quelles préconisations pouvez-vous faire valoir dans le cadre d'une réunion pluridisciplinaire ou d'une réunion inter-partenariale ?

Vous pourrez discuter autour des propositions suivantes :

« Karima nous semble tout à fait accessible à un suivi thérapeutique. Nous sommes persuadés que, tant qu'elle n'aura pas fait cette démarche, elle ne trouvera pas de stabilité, tant sur le plan affectif que professionnel. Il nous semble que notre service a proposé diverses solutions qu'elle a toutes mises en échec, ceci depuis 4 ans. Laisser maintenant la jeune fille face à la réalité nous paraît plus judicieux, d'autant qu'elle saurait faire appel au services sociaux si elle se trouvait face à de graves difficultés ». (Rapport éducatif 2001, p 66)

Note : Toutes les questions ont le même coefficient

Pour information :

A.E.M.O. : Assistance Educative en Milieu Ouvert
C.A.E. : Centre d'Action Educative
C.M.P. : Centre Médico-Psychologique
C.P.E. : Conseiller Principale d'Education
I.O.E. : Investigation d'Orientation Educative
O.P.P. : Ordonnance de Placement Provisoire
P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile
S.A.O. : Service d'Accueil et d'Observation
S.A.S. : Section Aide et Soutien
S.A.U. : Service d'Accueil d'Urgence

!

Extraits de dossiers de mineurs dont tous les éléments nominatifs, géographiques et temporels ont été transposés afin de préserver l'anonymat des personnes et des lieux.
Toute ressemblance serait fortuite.

COLLEGE Paul ELUARD

Année 96/97

10, rue des Roses
92190 MEUDON

Mme BENSÄÏD
chez la voisine

Rapport sur l'élève Karima BENSÄÏD 5^eE

Début octobre 1996, j'ai reçu Karima BENSÄÏD pour la sanctionner parce qu'elle avait insulté vertement un de ses camarades de classe pendant le cours de mathématiques. Je lui ai demandé de m'expliquer les raisons de son comportement (agressivité, violence verbale, instabilité). Elle m'a expliqué qu'elle avait souvent « la tête ailleurs », dans son monde, dans ses rêves (elle désire devenir chanteuse). Je l'ai questionnée sur son travail avec le psychologue qui la suivait l'an dernier. Après m'avoir expliqué qu'elle n'avait eu que deux séances parce qu'elle n'avait pas accroché avec le psychologue, elle m'a dit qu'elle serait d'accord pour en voir un autre, plutôt une femme. Elle a éprouvé le besoin de pouvoir parler de tous les soucis qu'elle a à la maison, qu'elle ne supporte plus qu'il y ait des disputes très violentes entre ses parents, que sa mère et elle soient battues par son beau-père, et enfin, que son beau-père se permette de la « toucher » lorsqu'il la bat.

Le lundi 10 octobre 1996, Mme Ruisseau, CPE, et moi-même avons reçu la tante de Karima, Mme Carré qui nous a fait part de ses craintes au sujet de sa nièce. En famille, Karima raconte la même chose qu'au collège. Mme Carré s'est dite prête à témoigner et à essayer de faire l'impossible pour aider Karima. Cependant, un incident précis m'a permis de constater qu'il arrivait à Karima de fabuler. Elle a raconté à des gens qui recherchaient leur fille qui venait de faire une fugue, qu'elle l'avait vue près du collège de Meudon la veille. Or, une fois l'affaire réglée et l'enfant retrouvée, il s'est avéré que c'était un faux témoignage.

Mon sentiment est que cette enfant, même si elle fabule souvent, a besoin d'être aidée, encadrée. Elle recherche le contact et l'écoute des adultes du collège qui lui prêtent une oreille attentive, surtout le personnel féminin.

Meudon, le 11 octobre 1996

Le Principal adjoint

Problèmes de comportement de l'élève Karima BENSÄÏD 5Ee

– Début octobre 96, pendant le cours de mathématiques, Karima insulte grossièrement un de ses camarades devant la classe entière (« j'te baise »).

Après un entretien avec Mme DUBOIS, principale adjointe Karima est sanctionnée d'une heure de retenue.

– le 11 octobre 96 : Altercation avec un surveillant qui demande à Karima de sortir du réfectoire. Elle lui répond devant tous les élèves « qu'elle l'emmerde » et le tutoie.

Après un 2^e entretien avec Mme DUBOIS, Karima est sanctionnée de deux heures de retenue.

Le même jour, en sortant du réfectoire, elle insulte les surveillants, le collège en général avec le terme de « fils de pute ».

Karima est convoquée le 17 octobre 96 par Mme DUBOIS qui lui annonce qu'elle sera exclue du collège une journée en raison de son comportement.

Mme BENSÄÏD, sa maman est reçue ce même jour par Mme DUBOIS, puis par M. PETIT, principal.

– Le 18 octobre 96

Le lendemain même, à la suite d'une remontrance, Karima insulte son professeur de sciences naturelles devant toute la classe en la traitant de « sainte Nitouche », la tutoyant et lui adressant toutes sortes de grossièretés dont « nique ta mère ». L'exclusion est imposée à Karima.

Au cours de nos entretiens, Karima reconnaît qu'elle s'énerve vite, qu'elle ne supporte pas les remontrances qui lui sont faites et qui lui semblent souvent injustifiées. Elle se dit incapable de se contrôler.

Elle justifie son attitude par ses problèmes personnels et par le fait qu'elle est malheureuse. Par ailleurs, il semble manifeste qu'elle souhaite que l'on s'occupe d'elle, qu'on l'écoute.

Elle vient souvent dans mon bureau (en dehors des moments où elle y est convoquée) pour me faire part de tel ou tel événement de la vie du collège dont elle est au courant.

Meudon, le 19 octobre 1996

Le Principal adjoint

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Nanterre, le 21 juillet 1997

Le Président du Conseil Général

à

Madame
Juge des Enfants
Cabinet A
Tribunal pour Enfants

OBJET: Signalement d'enfant en danger

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, copie du signalement que j'adresse, ce jour, à Monsieur le Procureur de la République concernant les jeunes:

- BENSAÏD Karima née le 1^{er} février 1984
- BENSAÏD Rachid né le 1^{er} mai 1991

domiciliés chez leur mère, Mme BENSAÏD,

P/ le Président du Conseil Général
et par délégation
L'Inspecteur de l'Enfance

MOTIF DU SIGNALEMENT

1. MAUVAIS TRAITEMENTS

- Physiques autres que sexuels
- Physiques: abus sexuels
- Psychologiques

2. DEFAUTS DE SOINS

3. TROUBLES DU COMPORTEMENT

- Absentéisme scolaire
- Fugue
- (Pré) -délinquance
- Toxicomanie
- Autre (préciser)
comportement agressif - échec scolaire

4. CARENCES EDUCATIVES

5. CONTEXTE FAMILIAL

- Problèmes de santé d'un ou des parents
- Violence dans le couple
- Mauvaise gestion du budget
- Autre (préciser)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
CONCERNANT L'ENFANT
OU LES ENFANTS SIGNALES

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT OU DES ENFANTS SIGNALE(S):

Zora dite Karima BENSAÏD
Rachid BENSAÏD

ADRESSE DES PARENTS (nom, prénom et adresse des parents):

BENSAÏD Mounia 8, rue G. Moquet
ELMAROUDI Hocine 92230 GENNEVILLIERS

ADRESSE DE L'ENFANT, SI CELUI-CI NE VIT PAS AVEC SES PARENTS:

Depuis:

DANS CE CAS, PRECISER SI L'ENFANT VIT:

– Dans une famille d'accueil, avec quel type de mesure
(préciser le nom et l'adresse)

– Dans une institution
(préciser le nom)

– Autre
(préciser)

SI UN SIGNALEMENT ANTERIEUR A ETE FAIT, PRECISER LA DATE, LES SUITES ET LE
NOM DES ENFANTS CONCERNES:

Rapport de situation du 14 mars 1997 suite à une évaluation d'enfance en danger.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LA FAMILLE

PARENTS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PERE		
ETAT CIVIL	SITUATION FAMILIALE	DECISIONS JUDICIAIRES
NOM: ELMAROUDI Prénom: Hocine Date de naissance: 13 02 59 Lieu de naissance: Maroc Nationalité: Profession: OS RNUR	(préciser dates) Célib.: Marié: Séparé: Divorcé: Vie Marit. : X	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MERE		
ETAT CIVIL	SITUATION FAMILIALE	DECISIONS JUDICIAIRES
NOM: BENSÄÏD Prénom: Mounia Date de naissance: 08 01 61 Lieu de naissance: Algérie Nationalité: française Profession: CES au collège d'Asnières	(préciser dates) Célib.: Marié: Séparé: Divorcé: Vie Marit. : X	

ADULTES AYANT ROLE PARENTAL PAR RAPPORT AUX ENFANTS

ENFANTS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS						
	DOMICILE		RECONNU PAR	AUTORITE PARENT.	MESURES JUDICIAIRES ADMINISTRATIVES	TRIBUNAL ADMINISTRATION
	Foyer	h. foy				
<p>NOM : BENSAÏD</p> <p>Prénom : Zora dite Karima</p> <p>Date de naissance : 01 02 84 à Nanterre</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Sexe : F</p> <p>Scolarité : 5^{ème} à Meudon</p>			<p>père</p> <p>mère X</p>	<p>mère</p> <p>mère X</p>		
<p>NOM : BENSAÏD</p> <p>Prénom : Rachid</p> <p>Date de naissance : 01 05 91 à Nanterre</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Sexe : M</p> <p>Scolarité : maternelle</p>			<p>père</p> <p>mère X</p>	<p>mère</p> <p>mère X</p>		

HISTOIRE DES ADULTES AYANT
UN ROLE PARENTAL VIS A VIS
DU OU DES ENFANTS SIGNALES

A. Eléments ou étapes de l'histoire des adultes pouvant avoir une incidence sur la relation actuelle avec le ou les enfant(s) signalé(s)

Mme a eu Karima alors qu'elle était mère-célibataire. Elle a été hébergée de 1984 à 1985 à Colombes dans un foyer maternel.

Mme connaissait M. ELMAROUDI, qui n'est pas le père de Karima, mais n'a vécu avec lui qu'à partir de 1985.

Ce n'est qu'à l'occasion de la demande d'évaluation par l'inspecteur de l'Enfance, en février 1997, que les travailleurs sociaux ont eu connaissance de l'existence de Monsieur ELMAROUDI au domicile, alors qu'ils suivaient Mme, notamment dans le cadre du RMI, depuis plusieurs années.

Mme ne souhaite pas parler de la relation qu'elle a eu avec le père de Karima.

M. ELMAROUDI a considéré Karima comme sa fille en s'intéressant à elle sur le plan scolaire et affectif. Il semble s'être désinvesti de l'éducation de Karima au moment de la naissance de Rachid qui est son propre fils.

Mme lui en veut de ne pas avoir reconnu Rachid et de ne pas lui avoir donné le statut d'épouse.

Mme fait souvent référence à son enfance en Algérie. Elle semble idéaliser l'éducation qu'elle a reçue de ses parents en la comparant à celle qu'elle donne à sa fille. Elle se définit comme ayant été une petite fille sage et obéissante avec des parents gentils mais qui savaient fixer des règles. Mme reproche à Karima de ne pas pouvoir lui permettre de transmettre la même éducation.

Les travailleurs sociaux ont peu d'éléments concernant l'histoire de M., si ce n'est les reproches que Mme lui fait quant à l'influence que ses parents auraient sur lui.

B. Histoire actuelle

Le 18 juillet 1997, Mme a téléphoné au service social pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale, car elle disait avoir trop de difficultés avec sa fille. Elle a affirmé n'avoir jamais rencontré de travailleur social. L'assistante sociale qui la suit lui a "fait retrouver la mémoire" et lui a fixé un rendez-vous pour le 24 juillet.

En mars, Mme a affirmé que M., comme elle l'avait soit disant souhaité, avait quitté le domicile. En fait, M. n'est jamais parti. Mme dit qu'elle voudrait qu'il parte, sans en exprimer les raisons, ni s'en donner les moyens. Mme affirme que M. la frappe parce qu' "elle parle ou qu'elle s'interpose lorsqu'il frappe sa fille".

Depuis trois ans, Mme dort avec sa fille et son fils (celui-ci étant dans un autre lit). Mme affirme que c'est Karima qui souhaite dormir avec elle car elle a peur du noir. Quant à Rachid, sa mère l'estime trop petit pour dormir seul dans sa chambre. M. dort dans la chambre de Karima.

HISTOIRE DE L'ENFANT SIGNALE

NOM: **BENSAÏD**

Prénom: **Zora dite Karima**

Date de naissance: 01 02 84

Lieu de naissance: Nanterre

1. LES ETAPES VECUES PAR L'ENFANT DEPUIS SA NAISSANCE:

Karima a vécu seule avec sa mère en foyer maternel jusqu'à l'âge d'un an.

Elle a ensuite été élevée par sa mère et son beau-père. Karima ne sait que depuis un an que M. n'est pas son géniteur. Il semble qu'il ait toujours eu un comportement de père à son égard, mais que la naissance de Rachid ait entraîné une modification dans leur relation, M. s'occupant davantage de son fils sur le plan matériel et affectif, ce qui suscite une jalousie de la part de Karima à l'égard de son petit frère auquel elle semble cependant très attachée.

Depuis un an, M. traite Karima de "bâtarde" à chacune de leurs altercations.

2. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENFANT:

Le 18 juillet, (même jour où Mme prenait rendez-vous avec le service social pour parler de ses difficultés avec sa fille), Karima s'est rendue au centre social de son quartier et s'est confiée sur ses craintes d'être placée et les coups qu'elle a reçus par son beau-père.

Le centre social a contacté l'assistante sociale qui suit la famille, celle-ci a reçu Karima le jour même.

Après que Karima ait relaté les faits qu'elle avait déjà racontés au centre social, l'assistante sociale lui a dit qu'elle allait contacter sa mère.

La jeune fille s'est alors enfuie du bureau, paniquée à l'idée que sa mère vienne. Elle a alors eu un comportement agressif physiquement à l'égard de l'assistante sociale et verbalement envers l'équipe.

Elle voulait sortir, préférant "recevoir les coups et garder tout dans son cœur" plutôt que sa mère vienne. Elle a cependant fini par regagner le bureau de l'assistante sociale.

Elle a expliqué que le jeudi précédent, elle s'était fait battre par son beau-père alors qu'elle discutait avec des amis. Il ne lui aurait donné aucune explication, l'aurait attrapée par les cheveux, jetée au sol, lui aurait mis un coup de pied à la tête et griffé le dos. La jeune n'avait pas de trace de coup à l'exception de deux petites griffures dans le dos qui ont été constatées par le médecin qui n'a pas jugé nécessaire de délivrer un certificat médical.

Le 17 juillet, vers 18H30-19H, M. a demandé à Karima de rentrer. Celle-ci a refusé (elle affirme qu'elle ne voulait pas rentrer parce qu'elle avait peur d'être frappée). M. lui a envoyé de l'argent pour s'acheter une glace et rentrer ensuite. Karima est restée dehors jusqu'à 22 heures. C'est sa mère qui a fini par aller la chercher.

Ce soir là, le beau-père a demandé à Mme de la placer. Karima a peur car elle affirme que Mme est sous l'influence de M., Karima veut rester au domicile et que M. parte ("c'est lui ou moi"). Elle explique qu'elle a cette attitude parce qu'elle veut protéger sa mère alors que Mme dit avoir reçu des coups dans le passé mais ne pas avoir peur de M..

Mme craint les colères de sa fille et ses menaces. Elle dit s'enfermer dans la salle de bain lorsqu'elle interdit à Karima de sortir. En effet, Karima l'insulte et l'a déjà menacé de "lui foutre un coup de couteau dans le ventre". Karima ne nie pas les faits. Mme craignant "la honte" auprès de l'entourage, préfère laisser sa fille faire ce qu'elle veut (rentrer à n'importe quelle heure, crier, mettre des coups de pied dans les portes, l'insulter...)

D'après Mme, Karima avait de très bons résultats scolaires en primaire (elle aurait été plusieurs fois 1ère de sa classe). Depuis trois ans, ses résultats ont chuté. En effet, Karima va redoubler sa 5ème. Selon sa mère, Karima n'a rien fait de l'année.

Karima affirme qu'en l'absence de sa mère, son beau-père lui a dit « Je vais te faire quelque chose que, quand tu le feras avec quelqu'un d'autre, tu penseras à moi ». Karima pense qu'il voulait parler de relations sexuelles. Il lui a fait d'autres allusions telles que "regarde-toi avec tes jambes de femme", Karima lui a rétorqué qu'elle avait des jambes de jeune fille. Karima est catégorique et en parle d'une manière agressive: son beau-père n'a jamais eu d'attouchement. Elle a ajouté : "s'il me touche, je le tue".

Cependant, lorsqu'il la frappe, Karima dit rester immobile et se laisser faire. Alors qu'avec d'autres, elle est capable d'une grande violence (au collège, avec l'équipe de la circonscription, son frère et sa mère...)

L'assistante sociale a lu à Mme la phrase que M. a dite à Karima; Mme affirme l'avoir entendue la veille alors que d'après Karima ces faits datent de plusieurs jours et se sont passés en l'absence de Mme.

Mme dit que M. serait incapable d'attouchement à l'égard de sa fille et a tout de suite parlé de l'attitude de sa fille à l'égard de son frère.

HISTOIRE DE L'ENFANT SIGNALE

NOM: **BENSAÏD**

Prénom: **Rachid**

Date de naissance: 01 05 91

Lieu de naissance: Nanterre

1. LES ETAPES VECUES PAR L'ENFANT DEPUIS SA NAISSANCE:

Rachid a toujours vécu avec ses deux parents. M., malgré le souhait de Mme, n'a jamais voulu reconnaître son fils.

Rachid a été suivi en PMI de sa naissance à avril 1995 ; Mme reste très évasive quant aux raisons de l'interruption du suivi.

Il avait un développement psycho-moteur normal, une bonne acquisition du langage, mais est plusieurs fois décrit comme un enfant apeuré.

En mars, les travailleurs sociaux ont téléphoné à l'instituteur de Rachid pour savoir si celui-ci avait des difficultés. L'instituteur semblait très surpris. Il le décrivait comme un enfant sans problème et très affectueux, son père ou sa mère venant très régulièrement le chercher à l'école.

2. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENFANT:

Sa mère le décrit comme un enfant calme, gai, gentil et obéissant. Mme est consciente de la jalousie de Karima à l'égard de son petit frère.

Mme pense que Karima aime son frère, cependant, elle le bat.

En dehors de la présence de Karima, alors que les travailleurs sociaux évoquaient l'éventualité d'attouchement de M. à l'égard de Karima, Mme s'est exprimée sur le comportement de Karima rapporté par Rachid vis à vis de lui. Karima lui a baissé la culotte, a eu des attouchements et elle lui a dit qu'elle voulait faire l'amour avec lui.

Mme, dans une deuxième version, affirme qu'elle était présente et s'est interposée en expliquant à Karima que "ce n'était pas des choses à faire".

ACTIONS DES PROFESSIONNELS

MEDICO-SOCIAUX

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ET FORMES D'AIDES ENVISAGEES

Karima semble en grande souffrance affective, physique et morale. Elle est comparée à un frère décrit par Mme comme étant parfait.

La situation est confuse du fait des différentes versions données par Mme (Mme ne décrit pas les faits de la même manière d'une fois sur l'autre) et Karima a elle-même sa propre version.

Que cherchent-elles à cacher ?

L'hypothèse d'un inceste entre M. et Karima semble envisageable, compte tenu des faits rapportés par Karima (même si elle ne l'exprime pas clairement) et de la volonté de Mme de décrire M. comme un bon père voulant avoir de l'autorité sur une fille désobéissante (contrairement aux faits que Mme avait exposés en février dernier, M. étant dépeint alors comme quelqu'un de violent qui ne l'aidait jamais financièrement et rejetait sa fille).

Mme considère que les attouchements de Karima à l'égard de Rachid n'ont rien d'alarmant puisqu'ils ne se renouvelleraient pas. Les faits se seraient produits en janvier, peu de temps avant l'évaluation d'enfant en danger, or, Mme n'a pas abordé ce sujet à ce moment là, malgré les interrogations des travailleurs sociaux. Comment évaluer ses capacités à protéger ses enfants ?

Compte tenu de tous ses éléments, il serait souhaitable d'envisager une enquête du tribunal pour enfant, ainsi qu'une expertise psychiatrique pour Karima.

La famille est-elle informée du signalement et de son contenu ?

OUI X

NON

COUR D'APPEL DE VERSAILLES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE NANTERRE	REFERENCES : N° DU PARQUET : N° DU JUGE :
Audience en chambre du conseil		

NOTES TENUES PAR LE GREFFIER

(Application de l'ordonnance du 2 Février 1945 – de l'ordonnance du 12 Décembre 1958)

AUDIENCE du 18/09/1997

Mme Bensaïd, M. Elmaroudi, Karima, Rachid

Mme Bensaïd : J'ai contacté les services sociaux car Karima n'écoute personne. A 11 heures du soir je cours partout pour la retrouver. Il faut la laisser faire quand elle casse les portes, d'après l'assistante sociale. Elle veut faire ce qu'elle veut. Il y a des choses qu'on ne peut laisser faire. Cela dure depuis la 6^{ème}. Elle est actuellement en 5^{ème}. Elle ne travaille pas du tout.

M. Elmaroudi : Je m'occupais beaucoup d'elle. Elle était adorable.

Mme : Il levait la main sur elle. Quand il l'aidait à faire ses devoirs quand elle ne comprend pas elle s'énerve.

Karima intervient.

Mme : je veux une bonne éducation pour toi. Elle me traite de tous les noms. Elle traîne avec des copines.

Karima : T'appelles ça des disputes, les coups de boule qu'il te met ?

M. : ça m'arrive de frapper mon épouse

Mme : Je n'ai jamais déposé plainte. C'est des gifles. Je ne peux pas parler avec lui, pour lui je suis rien, je suis bête, je suis un animal. Il ne m'a pas parlé. Il n'a pas reconnu Rachid, vous trouvez ça normal ? Il travaille dans un collège, j'avais envie de sortir. Il voudrait que je reste à la maison. Il me frappe devant les enfants.

M. : Elle a raison. Des fois je lui parle gentiment Elle commence à lever la voix. On est au 2^{ème} étage tous les voisins nous entendent, j'ai honte. Elle se met à hurler immédiatement.

Mme : Il a déjà dit que si Rachid n'avait pas été là je serais parti.

M. : c'est vrai, surtout ces derniers temps. Karima est incontrôlable. Je rentre la porte est cassée. Ta mère s'enferme dans la salle de bain.

Mme : cela m'est déjà arrivé de partir avec Karima quand Rachid n'était pas né. Il faut dire aussi qu'il part en vacances 1 mois tout seul. Je ne pars jamais en vacances.

M. : elle voulait partir. Quand on est pas marié c'est difficile. Quand j'ai vu Karima j'ai eu un coup de foudre. Mes parents étaient contre. Ils ont fini par donner leur accord. Je n'ai pas reconnu les deux enfants à cause de Karima.

Mme : Karima m'a déjà fait un bras d'honneur.

M. : Je ne supporte pas de la voir avec les « zoulous » de la cité. Ils lui ont prêté un vélo pour faire du vélo.

Karima : Je réponds à ma mère. Je ne l'écoute pas. Je m'en fous, je réponds à mon père c'est bien fait pour lui, il avait qu'à pas m'embêter. C'est lui qui est fou. Il voulait pas que je mette mes bagues, il m'a foutu la honte. Je suis arrivée en retard, il voulait me friter, ma mère s'est interposée, je me mets devant elle pour éviter qu'il ne la frappe. Je sais pas pourquoi je n'arrive pas à le frapper, il m'a déjà mis des coups de pied dans la tête. L'école me plait, je ne sais pas pourquoi je ne fais rien. J'avais peur quand ma mère ne travaillait pas qu'elle se fasse frapper. Je suis déjà allée à l'école avec des bleus sur la figure. Il me traite d'animal, de vipère, c'est pas normal. Mon père me tape. A la maison, il ne bouge pas, il tourne même pas son café. J'aime bien mon frère, mon père ne l'a jamais touché, mon père dit de le laisser quand il fait une bêtise, un jour, je vais m'énerver après lui, je vais l'éclater, un soir, ma mère lui a déjà dit de partir. Maintenant je le déteste. C'est vrai qu'avant je l'aimais bien. Je ne veux pas être placée.

Il m'a réellement dit « Je vais te faire quelque chose quand tu le feras avec quelqu'un d'autre, tu penseras à moi. Je ne sais pas ce que ça veut dire. Il m'a dit qu'il « me souhaitait des vers ».

Je n'ai jamais dit à mon petit frère que je voulais faire l'amour avec lui.

Il m'a sorti un truc « CHELOU » un jour que j'avais mis un pull serré, il m'a dit que mes seins allaient gonfler. Je ne veux pas être placée.

Rachid est resté silencieux tout le temps.

Mme BENSÂÏD : Je veux qu'elle change, qu'elle m'écoute.

M. ELMAROUDI : je veux aussi qu'elle m'écoute.

Mme. : Je ne veux pas placer ma fille.

A l'école elle n'écoute pas les professeurs.

M. : Je ne fais aucune différence entre Karima et Rachid. Je l'adorais, c'est vrai, que je parle d'elle au passé en ce moment elle m'énerve.

Des efforts, j'en fait.

Pourquoi t'a été dire à l'AS que je t'ai touchée ?

Karima : c'est pas vrai

Mme : Rachid m'a dit que Karima lui avait baissé la culotte et voulait l'emmener dans le lit.

TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE NANTERRE
CABINET DE F. DUPONT
CAB A
N°

Reçu le 22 septembre 1997

ORDONNANCE D'INVESTIGATION ET ORIENTATION EDUCATIVE

NOUS, F. DUPONT, Juge des Enfants;

VU les articles 375 et suivants du Code Civil;
VU les articles 1171 et suivants du Code de Procédure Civile;

VU la procédure concernant:

- BENSAÏD Karima, née le 1^{er} février 1984
 - BENSAÏD Rachid, né le 1^{er} mai 1991
- dont la mère Mme BENSAÏD demeure 8, rue G. Moquet 92230-GENNEVILLIERS
VU l'audition de M. ELMAROUDI, Mme BENSAÏD et de Karima,

ATTENDU que Karima qui a assisté à des scènes de violences entre sa mère et son beau-père, ne supporte plus leur autorité;

QUÉ ses conditions d'éducation apparaissent aujourd'hui très compromises, sa mère ne pouvant plus obtenir qu'elle lui obéisse et son beau-père ayant tendance à la rendre responsable de la tension familiale;

QU'il convient donc d'évaluer la situation globale de cette enfant par une mesure d'IOE;

PAR CES MOTIFS:

Ordonnons une mesure d'IOE à l'égard de: BENSAÏD Karima pour une durée de 6 MOIS à compter de ce jour;

Désignons pour exercer cette mesure, les services de CAE de Villeneuve la Garenne

Rappelons que l'exécution provisoire est de droit

FAIT A NANTERRE, Le 19 SEPTEMBRE 1997

LE JUGE DES ENFANTS,
F. DUPONT

COLLÈGE DE MEUDON

10, rue des Roses
92190 MEUDON

CONTRAT

Je soussigné(e) Karima BENSÄÏD, élève de la classe de 5^e m'engage à:

- 1) Respecter tous les adultes, tous les élèves et tous les locaux dans le Collège et ses abords.
- 2) Travailler afin de pouvoir passer dans la classe supérieure à la fin de l'année scolaire.
- 3) Etre présent à tous les cours.

Dans le cas contraire, je sais que je serai immédiatement sanctionnée d'une exclusion et que je pourrai passer en Conseil de Discipline.

A Meudon, le 29/09/97

Le Principal adjoint

Karima

élève BENSAÏD Karima
né le 1^{er} février 1984

(5C97)

Les colonnes de chaque matière sont les trimestres écoulés ;
les appréciations des professeurs sont sur la page suivante.

Matière	notes de l'élève			moyennes / 20 de sa classe			Coef .	professeur M. ou Mme :
	Tr1	Tr2	Tr3	Tr1	Tr2	Tr3		
ORTH. GRAM.	5.7	-	-	8.0	-	-	1.5	CICLET
EXP. ECRITE	6.6	-	-	9.5	-	-	1.5	CICLET
MATH	7.5	-	-	9.7	-	-	3.0	CARET / GUELARD
HISTOIRE	8.0	-	-	9.9	-	-	1.0	KRITS
GEOGRAPHIE	9.5	-	-	7.9	-	-	1.0	KRITS
EDUC. CIV	5.5	-	-	9.8	-	-	0.5	KRITS
ANGLAIS1	14.5	-	-	9.6	-	-	3.0	LECOUR
SC. NAT.	5.5	-	-	7.2	-	-	1.5	LECOFFRE
TECHNOLOG.	10.0	-	-	10.7	-	-	1.5	ODINSON
EPS	9.0	-	-	12.4	-	-	2.0	MANVIER / TAURA
ARTS PLAST	9.0	-	-	11.4	-	-	1.0	JUSSIEN
MUSIQUE	1.5	-	-	8.8	-	-	1.0	CLORA
		-	-		-	-		
MOY. BRUTE	7.7	-	-	9.6	-	-		
MOY. POND.	8.4	-	-	9.6	-	-		

Absence du trimestre : 2

APPRECIATIONS GENERALES DU CONSEIL DE CLASSE

1^{er} trimestre : Des possibilités rarement exploitées. Les résultats sont globalement très inquiétants. Il faut se concentrer davantage en classe et respecter la tranquillité de la classe.

Avertissement travail

le 4/12/97
Le Chef d'Etablissement

BENSAÏD Karima
1^{er} février 1984

1^{er} TRIMESTRE
5c97 97-98

matière	appréciation des professeurs
ORTH. GRAM. EXP. ECRITE	Résultats insuffisants par manque de travail à la maison et beaucoup d'inattention en classe. Des possibilités pourtant et parfois de la bonne volonté. Il faut être plus concentrée et plus volontaire.
MATH	Elève perturbant en permanence la classe et se pénalisant elle-même. Les résultats sont en chute libre !
HISTOIRE GEOGRAPHIE EDUC. CIV	Il faut apprendre vos leçons pour progresser. Soyez plus concentrée en classe.
ANGLAIS1	Karima a des possibilités mais son comportement l'empêche de les exploiter. Elle perturbe la classe !
SC. NAT.	Travail et résultats irréguliers. Ensemble faible.
TECHNOLOG.	Trop juste. Des efforts. Parfois pénible.
EPS	Trimestre satisfaisant. Karima est capable de bien travailler mais l'attention, en cours, manque de régularité.
ARTS PLAST	C'est bien trop juste.
MUSIQUE	Aucun sérieux. Comportement en « dents de scie ». Perturbe ses camarades.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

**Etude de cas : Karima Bensaïd
Réunion de synthèse du 15.02.98**

Née le 1^{er} février 1984
I.O.E. du 19.09.97

Scènes de violence entre mère et beau-père qui ne peuvent plus maîtriser la situation.

Beau-père : Monsieur ELMAROUDI Hocine, né en 59

Mère : Madame Bensaïd, née en 61. Hébergée en foyer maternel pendant 1 an, à la naissance de Karima.

Karima a appris il y a seulement 1 an que Monsieur ELMAROUDI n'était pas son père. Les parents ne sont pas mariés. 1 frère Rachid, né en 91 qui s'appelle Bensaïd également.

Le père ne l'a pas reconnu pour ne pas faire de différence avec Karima. Le beau-père s'est beaucoup occupé d'elle quand elle était petite. Tout s'est détérioré quand elle est rentrée au collège.

Elle parle de ses parents comme de gens anormaux qui ne portent même pas le même nom.

Elle n'est pas contente d'être arabe. Elle aurait souhaité s'appeler Marianne et être blonde aux yeux bleus.

Le beau-père l'aurait frappée et elle est allée se plaindre au service social.

Elle l'appelle « l'hamburger ». Elle est très insolente. Il a fallu les séparer dès le premier entretien.

La mère était « écrasée ». Karima dit que sa mère se laisse faire. Elle dit à sa mère : « tu ne connais même pas mon père, et tu me présentes un « crâne d'œuf ».

Karima est le prénom d'une sœur de Madame qui est décédée. Karima l'a appris lors du premier entretien ici.

La mère a dit à une assistante sociale que Karima aurait touché le zizi de son petit frère.

Karima a dit à cette même assistante sociale que Monsieur aurait dit : « je vais te faire quelque chose, quand tu le feras avec quelqu'un d'autre tu penses à moi ».

Karima est très violente (couteaux, patins à glace). « C'est elle qui fait la loi », dit sa mère.

Elle est venue une fois à l'atelier scolaire mais ça ne s'est pas bien passé surtout avec le prof de maths qui l'a trouvée « bizarre ».

La mère demande un internat scolaire. Elle lui reproche ses fréquentations.

Monsieur traite Karima de « monstre, girafe, vipère ».

A l'école, elle glisse vers l'échec alors qu'elle a l'ambition d'aller jusqu'au bac.

C'est dur de l'accrocher.

Le noyau familial devrait être interrogé par rapport à tout ça.

élève BENSAÏD Karima
né le 1^{er} février 1984

(5C97)

Les colonnes de chaque matière sont les trimestres écoulés ;
les appréciations des professeurs sont sur la page suivante.

Matière	notes de l'élève			moyennes / 20 de sa classe			Coef .	professeur M. ou Mme :
	Tr1	Tr2	Tr3	Tr1	Tr2	Tr3		
ORTH. GRAM.	5.7	7.3	-	8.0	9.0	-	1.5	CICLET
EXP. ECRITE	6.6	9.3	-	9.5	9.6	-	1.5	CICLET
MATH	7.5	5.5	-	9.7	8.0	-	3.0	CARET / GUELARD
HISTOIRE	8.0	4.5	-	9.9	8.6	-	1.0	KRITS
GEOGRAPHIE	9.5	5.0	-	7.9	8.4	-	1.0	KRITS
EDUC. CIV	5.5	10.5	-	9.8	11.9	-	0.5	KRITS
ANGLAIS1	14.5	14.0	-	9.6	9.5	-	3.0	LECOUR
SC. NAT.	5.5	4.5	-	7.2	7.0	-	1.5	LECOFFRE
TECHNOLOG.	10.0	11.0	-	10.7	12.1	-	1.5	ODINSON
EPS	9.0	6.5	-	12.4	8.9	-	2.0	MANVIER / TAURA
ARTS PLAST	9.0	9.0	-	11.4	10.9	-	1.0	JUSSIEN
MUSIQUE	1.5	5.0	-	8.8	10.0	-	1.0	CLORA

Absence du trimestre : 5

APPRECIATIONS GENERALES DU CONSEIL DE CLASSE

1^{er} trimestre :

2^{ème} trimestre : Quelques progrès de l'attitude dans certaines matières, qu'il faudra généraliser.
Ensuite, remettez-vous au travail.

- conseil de classe vendredi 14

Le 26/02/98
Le Chef d'Etablissement

BENSAÏD Karima
1^{er} février 1984

2 e TRIMESTRE
5c97 97-98

matière	appréciation des professeurs
ORTH. GRAM. EXP. ECRITE	Des progrès mais l'ensemble est encore insuffisant. Il faut plus de concentration en classe et plus de travail à la maison.
MATH	Les résultats sont en baisse. Karima ne fait pas toujours le travail demandé et n'a pas un cahier de cours complet. De plus, il serait souhaitable que Karima change de comportement.
HISTOIRE GEOGRAPHIE EDUC. CIV	très irrégulier. Il faut travailler à la maison. L'attitude en classe est correcte.
ANGLAIS1	Travail correct. Un léger mieux dans le comportement même si Karima est encore bavarde.
SC. NAT.	Niveau bien faible !
TECHNOLOG.	Résultats convenables. Toujours des problèmes de comportement.
EPS	Des résultats bien trop justes et décevants. Avec plus de rigueur, Karima pourrait bien mieux réussir. Il faut réagir.
ARTS PLAST	C'est encore bien juste.
MUSIQUE	Travail inexistant. Des capacités mais aucun effort.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 5 mars 1998

Madame le Juge pour Enfants
Cab. A

92000-NANTERRE

RAPPORT D'IOE

Rapport concernant la jeune **BENSAÏD Karima née le 1^{er} février 1984.**

Adresse: 8, rue G. Moquet 92230-GENNEVILLIERS

Ordonnance d'IOE du 19 septembre 1997

Signalement d'enfant en danger en date du 21 juillet 1997.

Nous recevons Madame BENSÂÏD, Monsieur ELMAROUDI et Karima le 2 novembre 1997. Madame est très effacée, Monsieur ELMAROUDI prend d'emblée la parole, foudroyé du regard par Karima. Très vite, la tension monte entre Monsieur et Karima, nous devons faire sortir Monsieur ELMAROUDI pour poursuivre l'entretien. Celui-ci déclare alors "cette fille est un monstre, personne ne peut l'éduquer".

Karima peut alors exprimer toute la rancœur qu'elle a envers son beau-père. Elle dénonce avec force à la place de sa mère, le problème que lui pose cette structure familiale. Karima a appris il y a trois ans par sa tante maternelle que Monsieur ELMAROUDI n'était pas son père. Il semblerait que tout a basculé pour elle à ce moment. Elle reste dans l'ambivalence complète quant aux sentiments qu'elle porte envers lui. Elle lui reproche de ne pas l'avoir reconnue, pas plus que son frère. Plus tard, elle dira "vous pouvez me donner un million, je ne veux pas de son nom".

Elle remet tout en cause, il n'y a plus pour elle de référent à l'autorité. Elle reproche à sa mère de se laisser frapper et insulter comme "une chienne". Par contre, elle-même menace sa mère avec un couteau "je prends exemple sur lui".

Il apparaît que Karima est actuellement en plein désarroi et que cela se manifeste dans tout son comportement.

Sur le plan scolaire, elle redouble sa 5^{ème}, ses résultats restent faibles. Elle souhaite cependant faire des études supérieures. Lorsqu'on lui fait remarquer qu'elle ne s'en donne pas les moyens, elle rentre dans une grande colère. Nous avons souhaité la faire assister aux cours du mercredi après-midi à notre service. Elle est venue un seul mercredi malgré ses engagements écrits

à y assister régulièrement.

Elle se rend par contre à la patinoire, trois fois par semaine, au grand désespoir de sa mère qui est incapable de le lui interdire. Madame Bensaïd se dit contrainte de laisser faire, craignant les colères de sa fille et sa violence quand on lui oppose quelque interdit.

Lors d'une visite au domicile, Madame nous montre les impacts de coups de patins portés dans les murs ou les portes par Karima. Nous apprenons de plus, que récemment, Monsieur Elmaroudi a offert une nouvelle paire de patins à Karima.

Devant ces contradictions, nous ne voyons pas de quelle façon nous pouvons faire preuve d'autorité envers elle. Madame Bensaïd attend pourtant de notre service que l'on se substitue à elle dans ce rôle. Elle téléphone, sans dire à Karima, d'une cabine, pour exprimer sa peur et son impuissance face à sa fille.

Nous sommes perplexes quant au rôle de Monsieur Elmaroudi. Il semble qu'il se soit beaucoup occupé de Karima "adorable petite fille" et qu'à l'approche de l'adolescence, il ait été lui-même très désemparé. Il semble complètement démuni face à sa violence et incapable de se poser en tant qu'autorité paternelle.

Nous restons inquiets du comportement déstructurant de Karima. Elle est actuellement dans la toute puissance et ne semble avoir aucun repère dans cette structure familiale. Par rapport à quoi peut-elle se situer ? Il faudrait lui trouver un lieu (autre que la patinoire), où elle puisse apprendre à se contrôler, se référer à une autorité.

D'autre part, il semble indispensable que le couple parental soit aidé et soutenu pour eux-mêmes apprendre à se situer dans leur rôle de parents.

Martine MARTIN.

RAPPORT D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE - IOE
BENSAÏD Karima née le 1^{er} février 84.

Nomenclature: Entretiens avec la mineure
Dessins
Compréhension de texte
Rorschach

Karima est une adolescente de 14 ans, pas très grande, d'allure sportive. Elle s'exprime facilement, de façon revendicative quand on évoque sa situation familiale ou scolaire. Les relations sociales positives qu'elle peut évoquer sont liées à son activité patinoire et les séjours chez une amie, Valérie, qui l'emmène parfois à "l'école du dimanche".

Karima a un niveau intellectuel normal. Sa scolarité actuelle est médiocre, il semble que ses acquisitions n'ont pas vraiment progressé depuis le collège. Elle raconte avec une certaine fierté qu'elle a eu de nombreux avertissements mais aucune punition "il n'osent pas".

Les dessins sont également de facture infantile, traduisant un besoin de se faire valoir, et la mise en scène de situations idéales magiques.

Le fonctionnement psychique de Karima, tel qu'il apparaît dans son comportement et à travers les tests, est très perturbé. L'accès à la puberté lié à la révélation de la non-filiation biologique de Monsieur ELMAROUDI a provoqué un séisme dans l'équilibre précaire acquis.

Elle n'a pas pu mobiliser ses capacités intellectuelles pour se dégager de l'emprise destructrice de son monde interne. Les pulsions surgissent sans retenue, les thèmes sont régressifs entre culpabilité, toute puissance et destruction. Elle est à la recherche d'une image féminine à laquelle s'identifier (la surveillante que j'adore, la mère de la copine...).

La relation pathologique entre Karima et sa mère était contenue par le rôle de Monsieur ELMAROUDI. Mais ce dernier, par les révélations de la tante maternelle, ne parvient plus à reprendre une autorité paternelle adéquate. Il serait nécessaire de le soutenir et de les inciter à mettre en pratique leur décision de trouver un internat scolaire pour Karima.

Une séparation raisonnable pourrait être utile car Madame BENSAÏD ne paraît pas prête pour une thérapie familiale.

Marie-Laure LEMOINE.
Psychologue.

TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE NANTERRE
CABINET A

**JUGEMENT D'ASSISTANCE EDUCATIVE EN
MILIEU OUVERT**

AUDIENCE DU 6 MARS 1998

tenue par F. DUPONT, Juge des enfants,
dans la procédure concernant:

- BENSAÏD Karima, née le 01 02 84

dont la mère Mme BENSAÏD demeure 8, rue G. Moquet 92230 GENNEVILLIERS

Vu les articles 375 et suivants du Code Civil;

Vu les articles 1181 et suivants du Code de Procédure Civile;

Vu la requête en date du 25.7.97;

Vu les conclusions de Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE en date du 21.2.98 ;

VU notre ordonnance du 19.09.97 d'IOE à l'égard de Karima BENSAÏD pour une durée de 6 MOIS;

VU le rapport du CAE de Villeneuve la Garenne en date du 6.3.98 concluant au maintien de la mesure ;

VU la convocation à l'audience du 6.3.98 de M. et Mme BENSAÏD et de Karima;

LE JUGE DES ENFANTS a statué en ces termes :

Il résulte des pièces versées au dossier et des débats à l'audience que le comportement de Karima BENSAÏD est extrêmement inquiétant se traduisant par des débordements de violence tant verbale que physique à l'égard des membres de sa famille et plus généralement des personnes qui la contrarient, les tests psychologiques passés par la jeune mettant en évidence l'extrême perturbation de son fonctionnement psychique, il convient de faire réaliser une expertise psychiatrique de cette mineure ;

Par ailleurs, Karima s'implique violemment et directement dans les relations conjugales de ses parents, a déjà menacé sa mère avec un couteau et a considérablement dégradé l'intérieur des époux BENSAÏD en donnant des coups de patins à glace dans les murs. Il convient de rechercher pour cette jeune un lieu d'accueil afin de la mettre à distance du domicile familial. La mesure d'assistance éducative est renouvelée pour une année ;

Il convient d'ordonner l'exécution provisoire pour ne pas interrompre l'action éducative en cours ;

PAR CES MOTIFS,

Statuant en Chambre du Conseil par jugement susceptible d'appel;

Ordonnons à l'égard de Karima BENSAÏD une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert pour une durée de 1 AN à compter du 19.03.98;

Désignons le CAE de Villeneuve la Garenne pour exercer cette mesure et disons qu'il nous sera fait rapport périodiquement;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision et dispensons des frais de justice ;

NANTERRE
LE 6 MARS 1998

LE JUGE DES ENFANTS
F. DUPONT.

BENSAÏD Karima 5C

25.9.97	1 jour d'exclusion (3/10/97)	Violence, racket et pressions auprès d'élèves du collège
26.9.97	+ 2 j d'exclusion (4 + 5 oct)	Violences graves à l'égard d'un élève
28.9.97	1 avertiss. Cond.	Grave écart de langage envers un prof (« bâtard »)
1.12.97	1 j d'exclusion (18/12/97)	Violence gratuite à l'égard d'1 élève
	Conseil de classe 1	Avertissement travail
2.2.98	Avertiss. Cond.	Agressivité verbale à l'égard de ses camarades.
13.2.98	Avertiss. Cond.	Violences et insultes avec camarade pdt cours de math. Insultes à l'égard du professeur qui lui demande de se calmer et de sortir.
13.2.98	3 j d'exclusion (→28/2/98)	3 Avertiss. Conduite.

BENSAÏD Karima 5eC

25.9.97

Plainte de Béatrice DUPUIS

Violence : coup de pieds dans les livres

Réflexion sur la tenue vestimentaire

Racket de boissons en compagnie d'une autre fille.

→ 1 jour d'exclusion (3/10/97)

26.9.97

Plainte des parents de Christian DURAND 5° C

Violence de Karima à l'égard de cet élève :

- coups de pieds, claques sur la tête, croche-pieds dans les escaliers, lui cogne la tête contre les murs, coups de genoux, le prend à la gorge
- lui fait peur et fait pression sur lui depuis la rentrée.

→ 2 jours d'exclusion (4 et 5/10/97)

28.9.97

Insultes à l'égard du professeur d'anglais : le traite de « bâtard »...

→ Avertissement « conduite » (n°1)

* Signature d'un contrat, avec Mme BENSAÏD + Karima le 29/9/97

1.12.97

Comportement violent à l'égard d'un élève du collège (violence gratuite qui n'est justifiée par aucune provocation ou problème avec l'élève agressé)

→ 1 jour d'exclusion le 18.12.97

Déc. 97

Avertissement « travail » donné par le conseil de classe du 1^{er} trimestre (n°1)

2.2.98

Agressivité verbale à l'égard de camarades de classe.

→ Avertissement « conduite » (n°2)

13.2.98

Violences physiques accompagnées d'insultes à l'égard d'un camarade de classe, pendant le cours de mathématiques.
Insultes à l'égard du professeur de mathématiques qui lui demande de se calmer et de sortir du cours.

→ Avertissement « conduite » (n°3)

13.2.98

Trois jours d'exclusion à partir du 28.2.98 pour 3 avertissements « conduite »
Exclusion interne au sein du collège.

26.3.98

Menaces à l'égard du professeur qui l'accueille dans le cadre des études dirigées.

→ Avertissement « conduite » (n°4)

Le Principal adjoint

BENSAÏD Karima
1^{er} février 1984

3 e TRIMESTRE
5c97 97-98

matière	appréciation des professeurs
ORTH. GRAM. EXP. ECRITE	Aucun travail ce trimestre. Trop de dissipation. Niveau très faible.
MATH	Karima ne travaille ni n'écoute. Ses résultats ne peuvent donc pas être meilleurs ; mais elle a des capacités.
HISTOIRE GEOGRAPHIE EDUC. CIV	Karima ne travaille pas.
ANGLAIS1	Karima est bavarde perturbe les cours mais elle a des capacités qu'elle n'exploite pas. C'est dommage.
SC. NAT.	Pas de travail personnel.
TECHNOLOG.	Trop juste. 1 travail non rendu. Bavarde. Perturbe toujours.
EPS	Résultats un peu justes. Karima doit prendre conscience qu'elle est fort capable.
ARTS PLAST	Ensemble bien moyen. Toujours cette fâcheuse tendance à bavarder.
MUSIQUE	Karima est capable mais seulement lorsqu'elle le veut. Mais ces moments sont rares !

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 11 juin 1998

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Situation de la jeune **Karima BENSAÏD née le 1^{er} février 1984.**

Karima est confiée à notre service par ordonnance du Juge pour enfants, Madame DUPONT, Cabinet A, Tribunal de Nanterre, dans le cadre de l'assistance éducative en milieu ouvert depuis septembre 1997.

Karima est l'aînée de la famille. Elle a un petit frère Rachid, né le 01.05.91. Ses parents, Madame Mounia BENSAÏD et Monsieur Hocine ELMAROUDI demeurent: 8, rue G. Moquet 92230 GENNEVILLIERS.

En fait, Monsieur ELMAROUDI n'est pas le père de Karima. Madame BENSAÏD, mère célibataire vit avec Monsieur ELMAROUDI depuis 1985. Ce dernier a toujours considéré Karima comme sa fille, l'a élevée comme telle avec beaucoup d'amour la décrivant comme une petite fille adorable et facile.

Il y a environ 3 ans, Karima a appris par une tante maternelle que Monsieur ELMAROUDI n'était pas son père. Elle en a été fortement perturbée, manifestant son trouble par un comportement violent en famille, reprochant tant à sa mère qu'à son beau-père, de n'être pas une "vraie famille normale"; elle profite du conflit du couple pour exercer une toute puissance que la mère ne peut pas endiguer, et que le père n'arrive plus à contrôler, depuis la révélation de sa non-filiation.

Karima est une jeune fille très intelligente. Elle travaillait très bien en primaire, et c'est au collège que la situation s'est dégradée, puisqu'elle redouble sa 5ème.

Karima semble actuellement en grande souffrance; toute la famille souffre aussi de cette situation.

C'est récemment que les parents ont parlé d'internat, ce qu'ils avaient du mal à envisager auparavant, tant la situation leur semble bloquée et invivable. Karima elle-même, qui a des ambitions scolaires, réclame depuis peu son placement en semaine.

Nous rencontrons régulièrement Monsieur ELMAROUDI et Madame BENSAÏD à notre service; Karima est vue par la psychologue et nous espérons pouvoir mettre en place des entretiens de toute la famille, dans un climat plus serein et positif.

Il est très important que Karima quitte le foyer familial actuellement, que chacun puisse retrouver un peu de calme et que la jeune fille puisse travailler dans un climat moins angoissant.

C'est pourquoi nous sollicitons sa candidature dans votre établissement pour la rentrée prochaine.

Martine MARTIN.

Aline BRETON.

13 juin 1998

Monsieur ELMAROUDI
Madame BENZAÏD
Karima
8, rue G. Moquet
92230 GENNEVILLIERS

Monsieur, Madame, Karima,

Nous avons commencé nos recherches d'un internat scolaire pour Karima pour la rentrée prochaine. Il y aurait une possibilité pour elle d'être interne au Lycée Albert Camus à Colombes pour une 4ème techno.

Cette école organise une réunion d'information collective pour parents et enfant, le: **MARDI 18 JUIN à 18 heures**. Il serait important que vous y alliez. Karima aura à passer des tests (français-maths-anglais) le lendemain, **mercredi 19 juin après-midi**.

Nous souhaitons vous rencontrer pour vous parler d'autres possibilités, mais il ne faut négliger aucune piste, les places étant très rares!

Dans cette attente,

Recevez, Monsieur, Madame, Karima, l'assurance de ma considération distinguée.

Martine MARTIN,
éducatrice

Aline BRETON,
directrice

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 18 juin 1998

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

A l'attention de Monsieur **BANNIER**
Directeur du Centre de Formation
Professionnelle DCFP
37420 - BEAUMONT

Monsieur le Directeur,

Suite à notre entretien téléphonique, je vous remercie de votre plaquette et vous envoie un rapport de situation concernant la jeune **Karima Bensaïd**, pour qui nous sollicitons une place dans votre établissement pour la rentrée prochaine.

Je vous joins les bulletins scolaires dont les résultats ne sont pas brillants. Tous les professeurs s'accordent cependant pour dire que Karima a des capacités intellectuelles certaines, mais est actuellement dans l'impossibilité de les exploiter étant donnée la situation familiale tendue et très conflictuelle.

Espérant une réponse favorable et dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Martine MARTIN.
Educatrice.

Aline BRETON
Directrice;

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

**Etude de cas : Karima Bensaïd
Réunion de synthèse du 20.06.98**

Déjà étude de cas le 15.02

Violence de Karima, toute-puissance

Crises de violence chez elle

Invite copines à passer le W.E. chez elle sans demander accord à parents qui cèdent sinon scènes de violence et menace de passer par la fenêtre, insultes envers les parents.

Copines horrifiées de son attitude.

Impossible de faire les entretiens en famille (violence).

Insultes envers les profs, menaces avec ciseaux contre autre élève (1^{ère} fois en novembre 97)

Problèmes depuis son entrée en 6^{ème}. A redoublé sa 5^{ème}. Orientation 4^{ème} aide et soutien.

Monsieur et Madame vus 3 fois en entretien sans Karima. Monsieur est très demandeur.

En audience chez le Juge des Enfants, Karima prête à agresser physiquement son beau-père.

Karima a rencontré la Conseillère Principale d'Education du collège et lui a dit des choses inquiétantes ; s'imagine tuant son beau-père. Elle lui enlève les intestins et se les mets autour du cou. Elle voudrait se tuer ; aurait essayé « mais ça fait mal » (scarifications).

Son prénom : Zora dite Karima sur l'état civil. Voudrait s'appeler Marianne.

« On ne me dit pas qui est mon père ; je voudrais le rencontrer », dit-elle. Madame ne le souhaite pas.

Reçue seule en entretien, Madame a parlé du père de Karima.

C'était un copain de son frère, un polonais chrétien. Elle s'est aperçue qu'elle était enceinte de 4 mois. Voulait I.V.G. mais trop tard. Madame ne voulait pas vivre avec le père de l'enfant. Il connaît l'existence de Karima, l'aurait aperçue. Madame ne l'aimait pas et n'a pas voulu qu'il reconnaisse l'enfant même s'il était prêt à le faire. Il se serait marié depuis et aurait des jumeaux. Il lui ferait toujours des avances.

La rencontre avec Monsieur ELMAROUDI : Il dit : « j'ai eu le coup de foudre, une révélation devant le bébé » (Karima qui avait 4 mois).

Madame ajoute : « j'en étais même jalouse »

Monsieur a beaucoup gâté Karima.

Le couple s'est mis ensemble en 85. Karima avait 1 an.

Monsieur est l'aîné de 3 garçons. Sa famille aurait voulu qu'il épouse Madame. Ils ont eu ensemble Rachid en 91. Les deux enfants ne voient la famille de Monsieur que très rarement. « Vis-à-vis de sa famille ce sont des bâtards », dit Madame. Madame entretient ce secret honteux : il y a plusieurs noms sur la boîte aux lettres. Monsieur refuse de donner le nom de ses parents quand l'éducatrice veut faire le génogramme (doutes quant à sa propre filiation ?).

« Je ne connais même pas sa famille » dit un jour Karima, « c'est pas normal ».

Lorsqu'il y a eu la circoncision du petit, la belle-famille a refusé de manger de la « nourriture souillée » (femme non mariée). Monsieur est marocain et Madame algérienne.
Madame dit souvent qu'elle va quitter Monsieur.
Ils ne font rien ensemble ; on ne sait pas ce qui les tient ensemble.

La famille de Madame ne sait pas qu'elle n'est pas mariée.

On ne sait pas comment est morte la sœur de Madame qui s'appelait Karima.
Les parents de Madame sont décédés récemment (cancer et problème cardiaque à 3 ou 4 mois d'intervalle).
Karima parle de rencontrer son père. Sa mère dit : « quand elle aura 18 ans, elle fera ce qu'elle voudra ». Avec les professeurs hommes le contact est difficile.

Le Juge a demandé une expertise pour Karima.

Envisager un foyer ?

Karima s'imagine des choses terribles. Elle idéalise les parents de ses copines. Elle veut inquiéter ses parents, les provoquer.

Travailler avec les parents +++

Il faudrait que Karima soit vue par quelqu'un.

Monsieur ELMAROUDI est assez méprisant vis-à-vis de Madame BENSÂÏD. « Je t'épouserai quand tu auras changé », dit-il.

Monsieur est très proche de sa mère et va la voir tous les jours ce que Karima lui reproche.

Le travail jusqu'à maintenant a été d'essayer d'appivoiser les parents et établir une relation de confiance avec Karima, pour rétablir la relation parents/Karima.

La mère s'interroge sur sa relation avec Monsieur ELMAROUDI. Elle n'est pas claire. Elle travaille dans un collège (C.E.S.). Monsieur est ouvrier spécialisé.

Karima a un côté menteuse ; prête à évoluer ? Elle protège sa mère.

Que proposer pour l'année prochaine ? Placement ? Internat scolaire avec démarches conjointes des parents ?

Rachid est premier en classe. Il ressemble beaucoup à son père. Il y a une grande rivalité entre les deux enfants. Il est très proche physiquement de son père.

Prévoir un traitement médicamenteux pour la contenir ?

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

le 16.07.98

Note Psychiatrique du Dr CLAVIER

Entretien avec Karima BENSÂÏD 14,5 ans seule puis sa mère seule puis ensemble.

Devant les passages à l'acte et la violence du conflit de Karima avec son beau-père et sa mère, se posent au départ le problème d'une pathologie psychiatrique et de son éventuelle prise en charge thérapeutique.

Karima : Très rapidement le dialogue s'installe, elle n'est pas dans l'opposition ; si son discours est revendicatif et recherche une alliance avec l'adulte, Karima a conscience qu'elle est actrice dans le conflit. Parfois sa souffrance devient évidente, elle semble vouloir l'éloigner de part sa violence, ses passages à l'acte, voire la construction de fantasmes meurtriers ou diaboliques qui finissent par lui faire peur.

La mère : Inquiète et sur la défensive d'abord, elle exprime un peu de sa souffrance. Elle se livre très partiellement, toujours avec une certaine réserve quant à son implication comme femme et comme mère. A la fin, c'est elle-même qui propose de prendre des anxiolytiques avec sa fille. Elle n'est probablement pas inaccessible à une intervention, au-delà d'une possible tendance à vouloir jouer sa propre partie.

Histoire familiale.

Du côté de Monsieur :

- Les parents de Monsieur sont divorcés.
- Karima lui reproche qu'il va toujours chez mère, « *on dirait qu'il est marié avec elle* ».
- Monsieur est marocain et Madame est algérienne. Lors de la circoncision de Rachid, les parents de Monsieur n'ont pas voulu manger le repas comme s'il était souillé.

Du côté de Madame :

- Ses parents étaient au courant qu'elle n'était pas mariée. Par contre, le reste de la famille ne le sait pas et elle est obligée de mentir et de le cacher.
- Lorsque son mari a refusé de reconnaître Rachid, Madame dit en avoir été blessée.

Karima est dans une grande souffrance et a besoin d'être aidée.

Karima dit que les problèmes ont surgi il y a 2-3 ans, période où ses seins ont commencé à se développer. Sa mère rajoutera qu'elle a toujours été remuante, bavarde et que les troubles ont été accrus par l'annonce au beau-père que Karima avait ses règles.

Karima est donc dans des passages à l'acte multiples faits de provocations, d'insultes, de refus, de menaces (couteau menaçant sa mère), de fuites (de la maison – de l'école). Elle dit ne pas vouloir rentrer à la maison ou vouloir en partir de peur qu'on la frappe et parce qu'on lui refuse tout.

Elle évoque un fantasme meurtrier à propos de sa mère mais dans un sourire qui prend de la distance par rapport à la menace réelle. Elle raconte qu'elle veut prendre un couteau, couper le

ventre, mettre les boyaux autour de son cou (l'étrangler ?), puis la manger, mais elle ne dit pas cela à sa mère car celle-ci la mangerait. Le même fantasme aurait été énoncé à propos du beau-père. Elle parlera à un autre moment du fait qu'elle a été dans le ventre de sa mère.

Les petites cérémonies « sataniques » avec bougies répondent à sa quête narcissique et identitaire et son besoin d'hystériser, de provoquer - elle n'en est pas complètement dupe - elles représentent comme des solutions immédiates pour évacuer un peu de sa souffrance. Elle se demande si elle n'est pas folle.

Parfois, elle pleure seule dans sa chambre dans le noir et ou en écoutant de la musique mais, là aussi, elle semble plutôt évacuer la souffrance, plutôt que de la reconnaître avec le risque de vraiment déprimer.

Avec sa mère, elle amorce une relation de conflit dur, accusant celle-ci de faire alliance avec son beau-père contre-elle, en ignorant les moments de grande complicité où elle demande à sa mère de se séparer de « *l'autre* ». De même avec son beau-père, le conflit est encore plus manifeste car il lui interdit tout, il souhaite l'élever comme une algérienne et la menace sans cesse de coups (il est probable que les gifles tombent facilement). Elle l'accuse aussi de fouiller dans son bureau, voire de rentrer dans la salle de bain quand elle y serait nue. Parfois, elle l'évoque gentiment, en prenant plutôt une place de femme dans ses propos : « *lui et moi on est des phénomènes, il joue les malins, je ne laisse plus faire* ». Bien entendu, elle dénie avec une grande force tout sentiment de tendresse actuel ou passé avec lui.

Une des figures métaphoriques de sa souffrance tourne autour d'être arabe ou française ; elle fera d'ailleurs le lapsus de dire « *j'ai été élevée à la Française* » alors qu'elle voulait dire à « *l'Algérienne* ». Elle ne veut pas être arabe, ne se trouve pas belle avec ses cheveux bruns et ses yeux foncés ; sa mère lui a dit que son père biologique était blond avec des yeux bleus.

Ce futur voyage en Algérie l'ennuie car elle va être obligée de se plier au souhait de la famille de sa mère c'est à dire écouter du Raï et de ne pas rencontrer des garçons.

La mère dira aussi que très souvent Karima semble très jalouse des rapports père-mère.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 1er août 1998

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Madame le Juge pour enfants
Cab. A

92000 NANTERRE

Note concernant **BENSAÏD Karima** née le 01.02 .84.
Adresse: 8, rue G. Moquet 92230 GENNEVILLIERS

Nous avons financé le voyage en Algérie de Karima avec sa mère et son petit frère du 24 juillet au 26 août 98. Le 24 juillet, Karima ne voulait plus partir. Le beau-père, Monsieur ELMAROUDI les emmène à l'aéroport où Karima fait un esclandre, les insulte. Monsieur ELMAROUDI fait intervenir la police de l'aéroport qui la met dans l'avion.

Elle descend à l'escale de Nice et le beau-père l'a retrouvée dans l'appartement avec copains et copines.

La circonscription a appelé pour signaler que Karima est seule dans l'appartement et traîne le soir. Le beau-père serait parti au Maroc et la mère revient d'Algérie le 26 août.

Nos trois demandes d'admission (le lycée Albert Camus, OAA à Orly, Les Améthystes) ont donné des réponses négatives.

Martine MARTIN

COLLEGE Paul ELUARD

10, rue des Roses
92190 MEUDON

Meudon, le 17.10.1998

C.A.E. de Villeneuve la Garenne
30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

A l'attention de Madame MARTIN

Madame,

Suite à notre communication téléphonique, je vous adresse le compte-rendu des actes de Karima BENSÄÏD sanctionnés par l'établissement pour les deux années scolaires antérieures et pour ce début d'année 1998-1999.

Vos diverses tentatives de placement ayant échoué, Karima triple sa 5ème dans l'établissement ; vu son profil, les professeurs de l'équipe de 4ème d'aide et de soutien ont refusé de la prendre dans cette classe, composée d'élèves en grandes difficultés scolaires, mais désireux de pallier leurs problèmes et manifestant un comportement positif.

Ainsi, en ce début d'année scolaire, Karima pose les mêmes problèmes que les années passées et je me permets de vous faire part à nouveau de notre très grande inquiétude pour cette enfant, qui semble toujours incapable de se contrôler.

Karima est toujours très mal dans sa peau et exprime d'ailleurs volontiers son mal être et ses soucis familiaux.

Par ses actes de violence répétés, elle représente un très grand danger pour elle-même et surtout pour les autres enfants du collège.

Il nous semble par ailleurs tout à fait surprenant que des établissements spécialisés aient refusé de l'accueillir et que, par défaut, elle reste en milieu scolaire sans solutions.

Nous comptons donc sur votre intervention pour que le suivi médical qui a été décidé après l'expertise psychiatrique qu'elle a subi en août 1998, soit effectivement mis en place (ce qui n'est pas le cas actuellement) et pour envisager des solutions adaptées au cas de cette enfant.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal adjoint

BENSAÏD Karima 5F

14.10.98 Agressivité physique à l'égard d'un camarade de classe (violent coup de pied dans l'estomac), sous prétexte que le copain de ce garçon l'avait insultée...

→ Avertissement « conduite » (n°1)

→ Karima est destituée de son mandat de déléguée de classe en raison de cet acte de violence (ceci après un long entretien dans mon bureau).

A signaler l'attitude de culpabilité et de gêne de l'enfant agressé par Karima ; celle-ci exerçant une certaine pression sur les autres membres de sa classe en raison de son âge et de son comportement. Certains élèves manifestent une peur importante de Karima et de ses réactions.

16.10.98 Oubli son matériel pour le cours de musique, ne vient pas à la retenue donnée par le professeur, et manifeste de l'insolence à l'égard de ce même professeur.

→ Avertissement « conduite » (n°2)

le 17/10/98
Le Principal adjoint

Etude de cas : Karima Bensaïd
Réunion de synthèse du 25.10.98

Monsieur n'a pas épousé Madame ce que Karima lui reproche. Il est tombé amoureux du bébé. Madame garde le secret vis-à-vis de sa famille que les enfants ne portent pas le nom de leur père. Quand elle va en Algérie, elle garde ses papiers enfermés dans une valise pour bien garder son secret.

Karima dit maintenant que pour rien au monde elle ne voudrait du nom de Monsieur ELMAROUDI.

Différentes demandes de placement n'ont pas abouti. Karima se présente aux entretiens d'admission de façon négative : dit qu'elle veut tuer sa mère. A tout fait pour ne pas être prise. Certaines démarches devaient être faites par les parents mais ils ne les ont pas faites.

Karima n'a pas voulu aller en Algérie avec sa mère et son frère. Elle est montée de force dans l'avion (intervention de la police). A quitté l'avion lors de l'escale, est revenue dans l'appartement. Signalement des voisins à la circonscription (recevait beaucoup, musique à fond...). Visite brigade des mineurs et placement en urgence jusqu'au retour de la mère. Le père était au Maroc. Sa mère lui a donné de l'argent avant qu'elle ne quitte l'avion pour qu'elle puisse rentrer. Au retour des parents, le juge les a reçus jugeant leur attitude inadmissible.

En Algérie, Rachid a dit à la famille de Madame qu'il s'appelait Bensaïd et Madame a expliqué que Monsieur portait le même nom de famille qu'eux, qu'il s'appelait aussi Bensaïd.

Madame a deux sœurs en France et plusieurs frères en Algérie. Circoncision de Rachid en France. La famille de Monsieur ELMAROUDI n'a pas voulu manger (nourriture « impure »). Ses deux parents sont morts à 3 mois d'intervalle (père âgé, mère s'est laissée mourir). Une tante maternelle a traité Karima de « bâtarde ». Madame est très attachée à sa famille tout comme Monsieur à la sienne.

Karima peut être charmante ou terrible quand elle vient au C.A.E. rencontrer son éducatrice. Elle ne veut pas être placée.

Scènes de violence au collège. Le collège interpelle souvent le service. Triple sa 5ème. Elue déléguée de classe. Elle exerce des pressions sur les jeunes de sa classe qui ont peur d'elle et l'admirent à la fois. Coups de pieds dans l'estomac d'un garçon ; insultes envers les professeurs.

A été vu par un pédopsychiatre du C.M.P. Lui a donné un traitement (lexomil) mais elle a tout pris d'un coup au moment du départ à l'aéroport.

A mis des coups de pointe de compas dans le poignet de l'infirmière du collège. Tentative de strangulation sur un garçon (I.T.T 3 jours). Exclue de l'école jusqu'aux vacances (son dossier va être vu en commission) et est destituée de son rôle de déléguée. La maman du garçon a porté plainte et Karima a été convoquée à la police.

Le placement d'urgence s'est bien passé. A besoin d'être recadrée. Elle ne va pas aux R.D.V. au C.M.P. Ca ne va plus du tout entre la mère et le beau-père. En entretien, Monsieur pleure, est à bout.

La mère émet des doutes sur la paternité de Monsieur pour Rachid...Elle se demande comment elle a pu tomber enceinte alors qu'elle n'avait pas de rapports sexuels !

L'école ne veut plus de Karima. Elle est intelligente mais a perdu du temps. Elle a un petit copain, « pas un arabe », dit-elle.

Projet de placement.

Les parents de Monsieur souhaitent qu'il épouse Madame. Il ne sait pas dire pourquoi il ne peut pas le faire.

Karima reproche à Monsieur d'être toujours chez sa mère.

Monsieur a fait ses valises mais comme il ne voulait pas le dire à ses parents, a dormi dans sa voiture quelques jours et est revenu ensuite à la maison.

Madame est revenue de vacances en pleine forme, coquette.

Scolarité thérapeutique ?

Placement en semaine et retours les W.E. ?

La séparation de l'été a été bénéfique pour tous.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 30 octobre 1998

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

A l'attention de Monsieur JANVIER
Foyer les Acacias
98, rue Chevilly
94460 VALENTON

Objet: Demande d'admission concernant la jeune **Karima BENSAÏD**.

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous fais parvenir les derniers rapports adressés au juge pour enfants, Madame DUPONT, et une demande d'admission datant de juin dernier.

Depuis, la situation s'est plutôt aggravée. Les vacances en Algérie, prévues pour Karima, n'ont pas eu lieu; en effet, après un invraisemblable scandale à l'aéroport et dans l'avion, la mère a renvoyé sa fille lors d'une escale. Karima s'est retrouvée seule (!) chez elle plusieurs jours. Signalée à la Brigade des Mineurs, elle a été placée au foyer d'accueil d'urgence de Bois d'Arcy; là, elle a relativement bien accepté le cadre et son séjour a été plutôt positif.

Par contre, dès son retour en famille, les violences et les exigences ont repris. Son comportement à l'école, s'il est moins problématique avec les enseignants, a été de nouveau très violent vis à vis d'autres élèves à plusieurs reprises. Karima va donc passer prochainement en conseil de discipline avec forte présomption de renvoi définitif. Elle pourrait être accueillie pour un mois dans la classe SAS-relais qui existe sur Nanterre.

L'aide thérapeutique prévue par un psychiatre qui a vu Karima avant les vacances et qui devait se poursuivre à la rentrée, ne s'est pas mis en place, la jeune fille n'y adhérant pas actuellement.

Le dysfonctionnement de cette famille est tel, que chacun est en grande souffrance et que le dialogue entre eux semble impossible pour le moment.

Un éloignement de Karima en semaine serait bien accueilli par la mère.

Karima, quant à elle, n'est pas vraiment "demandeuse". Il nous paraît cependant indispensable d'arrêter cette ascension dans la toute puissance et la violence, Karima étant actuellement dans l'impossibilité d'utiliser ses potentialités, tant sur le plan de son développement personnel que sur le plan de la scolarité.

Martine MARTIN.

Aline BRETON.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 30 octobre 1998

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Monsieur ELMAROUDI
Madame BENSÂÏD
Karima
8, rue G. Moquet
92230 GENNEVILLIERS

Monsieur, Madame, Karima,

Suite à notre entretien, nous avons quelques pistes de foyer pour Karima.

En attendant, le projet d'un séjour d'observation à Nanterre est possible à partir du **12 novembre**. Donc, la réunion du 5 novembre au collège Ronsard est annulée pour le moment.

Nous demandons à Karima de venir nous rencontrer au CAE le **mardi 5 novembre à 14H30** pour discuter de tout cela.

Nous vous tenons au courant pour la suite.

Recevez, Monsieur, Madame, Karima, nos salutations les meilleures.

Martine MARTIN.

Aline BRETON.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 19 novembre 1998

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Madame le juge pour enfants
Cab. A

92000 NANTERRE

Note concernant **Karima Bensaïd** née le 1^{er} février 1984.

Adresse des parents:

Madame Bensaïd - Monsieur Elmaroudi
8, rue G. Moquet
92230 GENNEVILLIERS

Nous vous informons que suite au comportement violent de Karima et son passage en conseil de discipline pour exclusion, nous avons mis en place deux semaines d'observation au SAO de Nanterre.

Nous faisons actuellement des démarches pour la placer rapidement en foyer, la situation familiale s'étant également beaucoup dégradée.

En conséquences, nous vous demandons donc de bien vouloir prendre une ordonnance de placement confiant Karima au SAO de Nanterre à compter du 12 novembre 1998 au 22 novembre 1998.

Martine MARTIN.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 10 mars 1999

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Madame le Juge pour enfants
Cab. A

92000 NANTERRE

Rapport concernant la jeune **Karima Bensaïd** né le 1^{er} février 1984.

Adresse: 8, rue G. Moquet 92 230 GENNEVILLIERS

Situation judiciaire : Ordonnance d'AEMO du 13.03.98. pour un an

Lors de la décision de l'AEMO en mars 98, la situation familiale continuait à se dégrader et les violences de Karima vis à vis de son entourage étaient de plus en plus fréquentes. Tant à la maison, exigeant sans cesse de l'argent, des sorties, menaçant de tout casser, qu'à l'école où elle se fait remarquer par ses insultes vis à vis de ses camarades et des professeurs et même par des agressions physiques.

Les parents se disent épuisés de cette situation, révélant qu'ils ne savent pas dire "non" à leur fille et ne pouvant s'accorder entre eux sur une attitude ferme de parents responsables.

Nous organisons des entretiens réguliers avec les parents au CAE et nous proposons un projet de placement pour Karima; des démarches sont entreprises dans ce sens: dossiers, visites d'admission, etc... Or, aucune démarche n'aboutira, mise en échec, soit par la jeune fille elle-même, soit par les parents qui ne donnent pas suite.

En juillet 98, nous proposons à Karima et sa mère de rencontrer un psychiatre qui pourrait éventuellement les aider dans une prise en charge à long terme. Une seule rencontre au CAE pourra se faire et là encore, aucune suite ne sera donnée à cette proposition thérapeutique.

Fin juillet, Madame Bensaïd et les enfants partent, comme d'habitude, pour l'Algérie passer un mois dans la famille de Madame. Karima refuse de poursuivre le voyage, dès son arrivée à l'aéroport. Elle se montre d'une telle violence que sa mère n'ose pas s'opposer à elle et la renvoie seule à GENNEVILLIERS pendant une escale à Nice... Karima se retrouvera seule dans l'appartement (le beau-père partant au Maroc), soit disant à la garde d'un oncle qui viendrait la voir tous les jours!

Un signalement des voisins est fait à la Brigade des Mineurs et Karima est envoyée en urgence au SAU d'Antony. Elle y restera environ 3 semaines jusqu'au retour de sa mère. Pendant son séjour, elle ne posera pas trop de problèmes, acceptant assez bien les contraintes et les règles de la collectivité.

A son retour, notre service reste toujours dans une optique de placement, son séjour à

Antony pouvant laisser arguer une adaptation possible de la jeune en foyer.

Afin d'affiner notre orientation, Karima est confiée pour une quinzaine de jours au SAO de Nanterre. Karima se comporte assez bien, mais ses propos violents et ses fantasmes morbides vis à vis de sa famille inquiètent beaucoup les éducateurs qui évoquent même une possibilité de suivi thérapeutique à l'hôpital Necker. Karima s'invente une histoire familiale, une autre date de naissance... Elle menace de se tuer à l'évocation d'un placement.

Le 14 novembre, après avoir violemment agressé une camarade (tentative de strangulation), Karima passe en conseil de discipline. Elle est exclue définitivement du collège. Elle sera orientée en classe SAS du collège Ronsard pour un mois.

Un travail important de collaboration s'établit entre l'équipe de cette classe, l'éducatrice, le médecin scolaire, les enseignants, notre service et la mère et le séjour de Karima se passe au mieux: elle se tient très correctement, travaille bien et assidûment.

Une rescolarisation a donc lieu dans le collège Ronsard avec une orientation plus adaptée à la jeune, puisqu'elle est dans une classe de 4ème aide et soutien qui correspond mieux à ses possibilités.

Début décembre, un autre événement d'importance survient: Madame BENSÂÏD révèle à sa fille l'identité de son père biologique, rencontré par hasard quelques temps plus tôt dans l'autobus. Karima prend acte, mais dit ne pas souhaiter le revoir.

Les projets de placement sont alors catégoriquement refusés par tous et principalement par la jeune fille qui menace de se suicider. Elle fera d'ailleurs en quelques mois deux tentatives de suicide (poignets égratignés, médicaments), qui même sans gravité posent question. Karima est en souffrance face à cette situation familiale complexe où la place de chacun n'est pas claire.

L'expertise psychiatrique demandée par le juge pour enfants n'a pas pu se réaliser. Les convocations du Docteur HEMARD en janvier sont restées sans réponse.

En conclusion, toutes les propositions de notre service pour tenter d'éclaircir la situation et d'apporter un mieux-être à chacun ne sont pas entendues par la famille.

Depuis peu, Madame a trouvé un emploi dans une maison de retraite.

Les relations du couple ne se sont pas améliorées sans pour cela que l'un ou l'autre envisage concrètement une séparation. Le comportement de Karima est moins satisfaisant que dans les premiers mois de 1999 au collège Ronsard. De nouveau, elle est capable d'agressivité.

La famille ne répond plus à nos propositions de rendez-vous, alors qu'ils ont connaissance de l'échéance de la mesure éducative.

Les problèmes de fond sont donc loin d'être réglés, même s'il y a eu un certain cheminement de chacun. Un suivi thérapeutique de chacun et surtout de Karima continue à nous paraître indispensable. L'idéal étant que ces suivis individuels débouchent sur une thérapie familiale (!).

Aline BRETON.

Martine MARTIN.

COLLEGE RONSARD

28/04/99

100, bd SEINE
92000 NANTERRE

Le Principal
à

Mme DUPONT
Juge pour enfants
Tribunal de Nanterre

Objet : rapport concernant Karima BENSAÏD.

Le collège Ronsard a pris en charge Karima depuis son exclusion du collège de Meudon, d'abord dans le cadre de la classe-relais, puis après son inscription définitive en classe de 4^{ème} d'aide et de soutien. Nous avons délibérément choisi de garder Karima au collège plutôt que de la voir inscrite dans un autre établissement, dans la mesure où un gros travail avait été accompli durant les quatre semaines passées en classe-relais, tant auprès de l'élève que de sa famille, en étroite relation avec la PJJ. L'extrême violence verbale et comportementale de Karima a fait, progressivement, place à une attitude plus acceptable et mieux contrôlée, même si elle n'était pas exempte de « dérapages » fâcheux. Elle est plus équilibrée, ne se mutile plus, s'aime davantage. Elle a été valorisée, soutenue, comprise et écoutée par une équipe solide, respectueuse et ferme. Elle a également abandonné certaines idées et pratiques morbides. Parallèlement, l'éducatrice de la classe-relais a pu commencer un travail de longue durée en direction de la famille afin de lui redonner un rôle éducatif auquel elle avait renoncé : Karima n'est jamais mise en face de règles et de limites qui canaliserait son attitude. Ses souhaits et ses désirs sont sa seule règle et elle ne sait pas y renoncer durablement pour respecter celles, élémentaires, d'une vie en collectivité : se taire en classe, être présente régulièrement, adapter son vocabulaire.

Sur le plan scolaire Karima possède de réelles compétences, même si elle a encore de sérieuses lacunes, et un travail régulier devrait porter ses fruits. Elle a un projet professionnel sans doute démesuré, devenir archéologue, alimenté par des lectures qui lui donnent une approche très romanesque de la fonction. Elle souhaite donc passer en classe de 4^{ème} générale avec option latin. L'équipe pédagogique est elle beaucoup plus réservée sur ce choix. Karima ne fournit pas un travail suffisamment régulier et elle reste très difficile à gérer dans un groupe classe : elle peut exploser à n'importe quel moment en fonction d'une sollicitation ou d'une situation qu'elle interprétera comme une agression. Dans ces situations, la contradiction entre les nécessités d'une prise en charge individuelle et le principe de l'égalité de tous devant le respect des règles, devient très difficile à gérer et présente des risques pour les autres élèves de la classe. Elle reste par ailleurs influençable et rien ne nous garantit qu'elle ne retournera pas à des pratiques plus violentes.

La famille, dans la mesure où les choses se passent sans trop d'incidents, refuse d'envisager toute mesure de placement ou de suivi psychologique et couvre des absences que nous savons injustifiées. Actuellement Karima « tient » par les relations de dialogue qu'elle a avec plusieurs membres de l'équipe éducative, elle reconnaît elle-même que « sa tête est moins confuse », mais sa prise en charge nécessite une mobilisation constante et un gros effort de

régulation après des incidents. Très objectivement, nous sommes arrivés à une limite : la poursuite de la prise en charge de Karima dans un cadre éducatif classique (même si le collège Ronsard n'est pas un établissement tout à fait traditionnel), ne peut être envisagée qu'avec un suivi psychologique spécifique, obligatoire et pour une longue période. Cette condition est, de l'avis unanime de l'équipe éducative, essentielle pour envisager une poursuite de la scolarité dans l'établissement. L'éducatrice de la classe-relais pourra vous fournir toute indication complémentaire sur la situation personnelle de Karima telle qu'elle peut l'évaluer à ce jour.

Vous devez rencontrer Karima ainsi que sa famille le 30 avril et Karima sait que je me suis engagé à faire un rapport sur sa situation. Elle a fourni un gros effort dans son travail (elle a volontairement demandé des travaux à ses professeurs pour les vacances de Printemps et les a rendus ponctuellement), mais elle ne peut poursuivre ses efforts sans une aide spécifique. Le choix d'une autre structure, plus spécialisée, serait la meilleure solution pour elle. A défaut, nous ne scolariserons plus Karima l'année prochaine sans la mise en place d'une aide psychologique.

TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE NANTERRE
CABINET A

**JUGEMENT D'ASSISTANCE EDUCATIVE EN
MILIEU OUVERT**

AUDIENCE DU 30/04/1999,
tenue par **F. DUPONT**, Juge des enfants, assistée de Melle A. PETIT, Greffier,
dans la procédure concernant:

BENSAÏD Karima, née le 01.02.1984,

**dont les parents demeurent MME BENSAÏD 8, rue G.MOQUET
GENNEVILLIERS 92230,**

Vu l'avis de Monsieur le Procureur de la République,

Vu notre ordonnance du 6/03/1998 relative à l'expertise psychiatrique des deux mineurs et de leurs parents;

Vu notre jugement en date du 6 mars 1998 ayant renouvelé une mesure d'action éducative à l'égard de Karima;

Vu le rapport du Dr HEMARD, en date du 21/04/1999.

Vu la convocation et la comparution à l'audience de Mme BENSAÏD, de M. ELMAROUDI et de Karima;

Vu les articles 375 et suivants du Code Civil et les articles 1181 et suivants du Code de Procédure Civile,

LE JUGE DES ENFANTS a statué en ces termes:

Il résulte des pièces versées au dossier et des débats à l'audience que Karima souffre de manière évidente de la place que lui ont fait ses parents au sein de leur couple. Sa personnalité en est extrêmement marquée et nécessite impérativement une prise en charge spécialisée. Tout éloignement du domicile familial est actuellement proscrit par l'expert, celui-ci pouvant aggraver ses difficultés. Si l'encadrement scolaire note une amélioration de son comportement général, en revanche, il leur paraît tout aussi nécessaire qu'à l'expert que le maintien de Karima dans un cadre scolaire classique s'accompagne d'une prise en charge thérapeutique. A cette fin il paraît nécessaire de maintenir la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert pour une durée d'un an à compter du 19/03/1999. Il convient d'ordonner l'exécution provisoire pour ne pas interrompre l'action éducative en cours;

PAR CES MOTIFS,

Statuant en Chambre du Conseil par jugement susceptible d'appel;

Ordonnons à l'égard de Karima BENSAÏD une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert pour une durée d'un an à compter du 19/03/1999;

Désignons le CAE de VILLENEUVE LA GARENNE pour exercer cette mesure et disons qu'il nous sera fait rapport périodiquement;

- **DISONS** qu'en vertu de l'article 1199-1 du Nouveau Code de Procédure Civile, il

nous sera adressé un rapport, à tout moment en cas d'incident, et au plus tard un mois avant le **19.03.2000**

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision et dispensons des frais de justice;

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le Juge des Enfants et le Greffier, ;

FAIT A NANTERRE
LE 30.04.1999,

LE JUGE DES ENFANTS

F. DUPONT.

LE GREFFIER,

NOTA: si vous n'êtes pas d'accord avec la présente décision, vous pouvez en faire appel dans un délai de quinze jours à compter de la notification, soit par déclaration au secrétariat-greffe du Tribunal pour Enfants, soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Notif: le 29.05.1999

BSMSI

PR

PARENTS

CAE

ACADEMIE DE NANTERRE

Nanterre, le 06 juin 1999

**INSPECTION ACADEMIQUE
DES HAUTS DE SEINE
167 av F et I Joliot Curie
92000 NANTERRE**

**L'inspecteur d'Académie des Hauts de Seine
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale**

DIVISION DES ELEVES

à

Madame Le Juge DUPONT
Tribunal de Nanterre

Madame le Juge,

J'ai l'honneur de vous rappeler le cas de l'élève BENSAÏD Karima née le 1^{er} février 1984, domiciliée 8, rue G. Moquet à GENNEVILLIERS, et exclue par Conseil de Discipline le 14 novembre 1998 du COLLÈGE Paul Eluard de MEUDON pour agression d'élèves et grande violence.

Cette élève a tiré un profit certain de son passage en classe relais et de sa scolarité en 4^{ème} Aide et Soutien au collège Ronsard de NANTERRE. Il n'en demeure pas moins qu'elle est actuellement en grand danger pour elle-même (plusieurs tentatives de suicide) et pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Etant donné la gravité des faits et compte tenu de la problématique familiale, j'envisage de prendre une mesure de déscolarisation, aucun établissement scolaire ne répondant actuellement aux difficultés de Karima.

Il serait sans doute souhaitable que soit étudiée la possibilité d'un placement en internat spécialisé. Cette élève manifeste elle-même depuis quelques temps de l'intérêt pour cette solution.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et de bien vouloir me tenir informé de son suivi.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'expression de ma considération distinguée.

**L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,
Adjoint à l'inspecteur d'Académie
Directeur des Services
Départementaux
De l'Education Nationale**

TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE NANTERRE

NANTERRE, le 12.06.1999

LE JUGE DES ENFANTS

CABINET A

A
Monsieur l'Inspecteur de
l'Académie des Hauts de
Seine

167 av F et I Joliot Curie
92000 NANTERRE

OBJET : votre courrier du 6.06.1999 concernant l'élève BENSAÏD,

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai reçu Karima, sa mère, son beau-père et son éducatrice référente au C.A.E. de VILLENEUVE LA GARENNE le 30 avril dernier. Je peux vous préciser que Karima a subi une expertise psychiatrique dont il résulte qu'un placement imposé à la jeune aggraverait son état psychique.

Il est évident en revanche que si j'obtenais son consentement a minima, je demanderai à la consultation de VILLENEUVE LA GARENNE d'axer leur travail éducatif dans cette direction.

Je fais parvenir une copie de votre courrier à son éducatrice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma parfaite considération.

LE JUGE,

F. DUPONT

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 12 septembre 1999

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Madame le Juge pour enfants
Cab. A

Objet: demande d'OPP concernant Karima BENSÄÏD.

Nous avons pu amener Karima à prendre conscience de la nécessité pour elle d'un éloignement, tant sur le plan scolaire que familial. Nous l'avons présentée à l'Institution Ste Anne à Savigny qui est prête à la recevoir à compter du lundi 15 septembre en classe de 4^o techno, en internat. Madame BENSÄÏD adhère à ce projet, d'autant que Karima est à nouveau en conflit avec Monsieur ELMAROUDI et que cela contrarie son projet de mariage!

Il serait souhaitable que la famille participe financièrement aux frais d'internat et continue à assumer sa vêtue. Nous avons proposé une participation de 500 fr mensuelle. Les frais de transport pourraient être assurés par l'ASE.

Nous vous demandons donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir prendre une OPP, confiant la jeune Karima, à l'ASE en vue d'être placée à l'Institution Ste Anne, à compter du 15 septembre.

l'éducatrice
Martine MARTIN

TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE NANTERRE
CABINET A

ORDONNANCE DE PLACEMENT PROVISOIRE

Nous, F. **DUPONT**, Juge des Enfants,

Vu les articles 375 et suivants du Code Civil,

Vu les articles 1181 et suivants du Code Procédure Civile.

Vu la procédure concernant:

- **BENSAÏD Karima, née le 01.02.1984,**

domicile de la mère et du beau-père:

M. **ELMAROUDI**, 8, rue G. Moquet à GENNEVILLIERS - 92230

Vu le Jugement confiant une mesure d'action éducative en milieu ouvert au CAE de VILLENEUVE LA GARENNE pour une durée d'un an à compter du 30/04/1999

Vu le rapport du CAE de VILLENEUVE LA GARENNE en date du 12/09/1999.

Vu l'urgence,

Compte tenu de la permanence du conflit familial au cœur duquel évolue la mineure, il paraît nécessaire d'éloigner Karima en la protégeant par le biais d'un placement, mesure à laquelle elle paraît adhérer actuellement d'autant plus facilement que Mme BENSAÏD le souhaite et que le conflit avec M. **ELMAROUDI** connaît actuellement une période d'intensification. La jeune peut être prise en charge par l'Institution Ste Anne à SAVIGNY à compter du 15/09/1999. Elle sera donc confiée au service de l'ASE à compter de cette date. Il convient de fixer la contribution de Mme BENSAÏD à la somme mensuelle de 500 Frs.

PAR CES MOTIFS:

- **Confions** provisoirement Karima BENSAÏD au service de l'aide Sociale à l'Enfance à compter du 15/09/1999,

- **DISONS** qu'en vertu de l'article 1199-1 du Nouveau Code de Procédure Civile, il nous sera adressé un rapport, à tout moment en cas d'incident, et au plus tard **un mois avant le 15.03.2000,**

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision et dispensons des frais de justice;

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le Juge des Enfants et le Greffier, ;

FAIT A NANTERRE
LE 13.09.1999,

LE JUGE DES ENFANTS

F. DUPONT.

LE GREFFIER,

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 10 octobre 1999

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Note concernant la jeune **Karima Bensaïd** née le 1^{er} février 1984.
Adresse: 8, rue G. Moquet 92320 GENNEVILLIERS

Karima a été admise le 15 septembre à l'Institution Ste Anne à Savigny, en classe de 4^{ème} techno, en tant qu'interne. D'emblée, elle a dû se soumettre aux règles de l'établissement (pas de walkman, pas de tatou, pas de skate-board...). Elle semblait à priori l'admettre sans trop de difficulté.

La semaine s'est passée sans incident notoire, d'après le responsable. Les professeurs notaient de bonnes capacités scolaires, malgré ses lacunes. Karima devait regagner son internat le lundi 22 septembre en train. C'est Monsieur ELMAROUDI, son beau-père, qui l'accompagnera jusqu'à Savigny.

Karima aurait manifesté, au cours du trajet, son désir de ne plus retourner en internat, menaçant de se tuer si on l'y obligeait, et disant qu'elle avait toujours sa place au collège Ronsard en 3^{ème} AS. Monsieur ELMAROUDI n'a su, une nouvelle fois, s'opposer au caprice de Karima et l'a ramenée sur Gennevilliers, après avoir récupéré toutes ses affaires à l'internat.

Madame Bensaïd nous dit être opposée à cette décision, sans toutefois se positionner fermement.

Monsieur le Principal du collège Ronsard, en accord avec la note de l'inspection académique et en concertation avec le CAE, a refusé de reprendre Karima. Madame Bensaïd a donc été invitée à faire elle-même les démarches pour inscrire Karima dans un LEP privé.

Karima est actuellement en 4^{ème} Techno au LEP St. Exupéry à Puteaux en tant qu'externe. Je l'ai rencontrée dernièrement, elle dit s'y plaire, elle sait que c'est la dernière chance de scolarisation, est décidée à modifier son comportement, mais jusqu'à quand?

Martine MARTIN.

Educatrice.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

**Etude de cas : Karima Bensaïd
Réunion de synthèse du 09.04.2000**

Bientôt 16 ans. Suivie depuis 2 ans ½.
On arrive à échéance de la mesure.
En école privée.

Monsieur ELMAROUDI a quitté le domicile et est retourné chez ses parents.
Monsieur semble immature, très dépendant de sa famille.

Karima fait ce qu'elle veut. Elle a connu 1 garçon et 2 filles majeurs.

Reçue ici avec sa mère. Madame en colère.

A accepté suivi au C.M.P. 8 mois.

Scène à une cabine téléphonique, attroupement : Karima criant à sa mère qu'elle était lesbienne et qu'elle allait la tuer.

« Cette fille, c'est un démon, un monstre », dit la mère.

Rencontrer Karima et les majeurs ?

Contacteur le commissariat ?

Séjour dans une unité psychiatrique pour adolescents ?

Théâtre du Diamant

BENSAÏD Karyma
8, rue G. Moquet
92320 GENNEVILLIERS

M. Henri.

Je me présente je m'appelle Karyma j'ai 16 ans ½, je suis suivie par le juge pour enfants (Mme Dupont).

J'ai suivi une classe de 4T au lycée St. Exupéry à Puteaux, mais j'ai décidé d'arrêter les cours car cela ne m'intéressait pas. Je suis plus tourner vers les métiers d'art, car je peint et j'écris des poèmes. J'ai aussi fait un stage à la librairie JONAS (à Gennevilliers), j'ai aussi travailler dans un magasin de peinture.

Pour plus tard je désirerais devenir actrice, c'est pour cela que je souhaite faire du théâtre car j'adore par dessus tout la comédie et la chanson (car je chante beaucoup). Donc je souhaite vous rencontrez pour avoir plus de renseignements sur votre organisation et peut-être en faire partie dans l'avenir. Vous pouvais me procurer un RDV le jour et l'heure que vous désirez je suis à votre disposition sur ce en attendant de vos nouvelle je vous envoie mes salutations distinguées.

PS : je vous envoie 2 poèmes que j'ai écrits.

Karyma

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 22 avril 2000

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Madame le Juge pour enfants
Cab. A

92000 NANTERRE

Rapport concernant la jeune **Karima Bensaïd** née le 01.02.84.

Adresse de la mère: 8, rue G. Moquet 92230 GENNEVILLIERS

Karima est scolarisée depuis fin septembre au LEP St. Exupéry à Puteaux en 4ème techno. La directrice, Madame AUTIN, est très à l'écoute de ses élèves et spécialement de Karima.

Karima pourrait avoir de très bons résultats, mais travaille peu. Au premier trimestre, elle a eu un avertissement travail et conduite. Elle a de bonnes capacités en anglais et français et pourrait, si elle le voulait s'orienter vers un BEP de comptabilité.

Elle continue à s'inventer des histoires concernant sa paternité et sa famille (père américain décédé, grand frère aux Etats Unis...). Les professeurs sont parfois démunis devant ses bizarreries. Elle veut toujours qu'on l'écoute, qu'on s'occupe d'elle ou alors s'étale sur son bureau et ne veut plus rien faire.

Elle a rencontré 3 ou 4 fois le Docteur HEMARD, puis a prétexté des rendez-vous pour pouvoir s'absenter du LEP, le vendredi. Elle n'est donc pas retournée depuis décembre. Madame Bensaïd pense de toutes façons que ça ne sert à rien.

Monsieur ELMAROUDI a quitté le domicile pour aller vivre chez ses parents. Il passe cependant tous les jours voir son fils Rachid, et continue à payer des vêtements à Karima.

Mi-mars, nous avons dû intervenir auprès du LEP, Karima avait rendu ses livres et décidé d'arrêter sa scolarité pour chercher un travail! La directrice et nous-mêmes avons pu la convaincre de revenir sur sa décision.

A cette même période, Karima a fait connaissance de jeunes majeurs (19-21 ans), à la patinoire. Comme à son habitude, Karima investit cette relation d'une façon complètement fusionnelle et illimitée. Karima s'est petit à petit installée chez eux, sans l'accord, bien sûr, de sa mère. Madame Bensaïd aurait souhaité que nous intervenions auprès de ces jeunes majeurs pour récupérer sa fille afin de la placer dans une institution, ce que refuse complètement Karima, menaçant de se jeter sous une voiture.

Le garçon s'est présenté, hier, 21 avril, à notre service avec Karima, pour nous expliquer la situation. Il reconnaît héberger Karima, et également une autre majeure, avec lesquelles il s'est lié d'amitié. Il est aide-soignant dans une maison de retraite à Suresnes, l'autre jeune fille est

préparatrice en pharmacie.

Il sait ne pas être dans une situation légale et souhaiterait se présenter à Madame BENSAÏD. Il m'a paru intéressant de saisir cette occasion pour faire venir la maman. L'entretien a pu se dérouler à peu près sereinement ; toutefois, ni l'une, ni l'autre n'ont fait de concession : Madame disant qu'elle ne voulait plus entendre parler de Karima, si elle continuait à fréquenter ces jeunes, Karima menaçant de se tuer si elle devait les quitter. Devant sa maman, elle s'engage à continuer sa scolarité, soutenue en ceci par son copain.

Connaissant la personnalité de Karima et la relation pathogène qui la lie à sa mère, on peut penser que cette situation se dénouera d'elle-même. Madame BENSAÏD, qui détient l'autorité parentale, n'a jamais su s'opposer aux décisions de Karima et craint ses passages à l'acte.

L'audience en votre cabinet, permettra peut-être de repositionner les rôles et devoirs de chacun. En attente, nous restons vigilants quant au devenir de cette situation en rapport avec le collègue, Madame et sa fille.

Martine MARTIN.

Educatrice.

**COUR D'APPEL DE NANTERRE
TRIBUNAL POUR ENFANTS
92000 NANTERRE**

Juge : *F. DUPONT*
Secteur : A

**JUGEMENT EN ASSISTANCE EDUCATIVE
MAINTIEN AEMO**

AUDIENCE DU 13 Mai 2000

Nous, F.DUPONT, Juge des Enfants au Tribunal de Grande Instance de NANTERRE,

Vu les articles 375 à 375-8 du Code Civil, 1181 à 1200-1 du Nouveau Code de Procédure civile relatifs à l'assistance éducative ;

Vu l'article 514 du Nouveau Code de Procédure civile relatif à l'exécution provisoire ;

Vu la procédure concernant :

BENSAÏD Karima née le 1^{er} février 1984 à NANTERRE
dont la mère est domiciliée : 8, rue G. Moquet 92320 GENNEVILLIERS

Vu le Jugement du 30/04/1999 ayant maintenu la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert au profit de Karima;

Vu l'avis de Monsieur le Procureur de la République ;

Vu les rapports du CAE de VILLENEUVE LA GARENNE des 13/10/1999 et 22/04/2000;

Après avoir entendu la mère, Karima et le service, en leurs explications à notre audience du 13 Mai 2000 ;

SUR QUOI:

Les difficultés de comportement de Karima ont perduré au cours de l'année écoulée. Une tentative de placement s'est rapidement soldée par un échec, la jeune, menaçant, comme à son habitude de mettre fin à ses jours et obtenant ainsi que sa mère et son beau-père cèdent. Actuellement, après avoir failli stopper sa 4^{ème} en cours d'année, elle poursuit sa scolarité sans travailler réellement de sorte qu'elle n'obtient évidemment pas les résultats auxquels elle pourrait prétendre. Elle a imposé à sa mère récemment de vivre au domicile d'un jeune majeur sans admettre qu'elle est toujours mineure, que sa mère y est opposée et que sa présence peut être source de difficultés pour cette personne. Enfin, Karima ne fait pas l'objet d'un suivi thérapeutique, inutile, selon Mme BENSAÏD mais qui aurait pu aider cette mineure à évoluer ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années. La personnalité difficile de Karima, la relation compliquée qu'elle entretient avec sa mère et sa capacité à se mettre en danger conduisent à maintenir à son profit la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert. La présente décision est assortie de l'exécution provisoire afin de ne pas interrompre l'action éducative en cours.

PAR CES MOTIFS

Statuant en Chambre du Conseil et en premier ressort :

Entérinons l'exercice par le CAE de VILLENEUVE LA GARENNE de la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert au profit de Karima BENSAÏD entre le 19/03/2000 et le 13/05/2000.

Maintenons la mesure éducative en milieu ouvert instituée au profit de Karima BENSAÏD pour une durée de UN an à compter du 13 Mai 2000.

Disons que **LE CENTRE D'ACTION EDUCATIVE DE VILLENEUVE LA GARENNE**
30, Quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
sera chargé de cette mesure.

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision.

Fait à NANTERRE, le 13 Mai 2000

LE JUGE DES ENFANTS,

NOTA : si vous n'êtes pas d'accord avec la présente décision, vous pouvez en faire appel dans un délai de quinze jours à compter de la notification, soit par déclaration au secrétariat-greffe du tribunal pour Enfants, soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au Secrétariat-Greffe du Tribunal pour Enfants.

Notif : le 5-6-2000

BSMSI

PR

PARENTS

CAE

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

**Etude de cas : Karima Bensaïd
Réunion de synthèse du 05.06.2000**

Karima a vécu 1 mois ½ avec un garçon homosexuel et une fille ; l'ont mise à la porte. Karima a ensuite vécu chez une autre fille. Le juge lui a dit que sa place était chez sa mère. Elle a dit « c'est ma vie, vous gâchez tout ». Karima est partie du cabinet puis revenue ; la juge l'a remise dehors.

Karima a voulu étrangler sa mère...La mère est terrorisée.

Renvoyée de l'école ; elle rentre la nuit chez sa mère pour dormir.

Le père biologique de Karima aurait 62 ans. Il ferait toujours des avances à Madame.

**CENTRE
D'ACTION
EDUCATIVE**

VILLENEUVE-LA-GARENNE, le 25 mai 2001

30, Quai d'Asnières
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Madame le Juge pour enfants
Cab. A

92000 NANTERRE

Rapport concernant **Karima Bensaïd** née le 1^{er} février 1984.

Adresse : 8, rue G. Moquet 92320 GENNEVILLIERS

Situation judiciaire: Ordonnance d'AEMO du 13.03.98 pour un an, renouvelée pour un an le 13.03.99.

Dans notre dernier rapport, nous signalions les difficultés à maintenir la scolarité de Karima au LEP St- Exupéry.

Elle a multiplié les absences, les problèmes de comportement, pour finir par être exclue en mai. Karima a réintégré le domicile de sa mère après une courte cohabitation chez des copains.

Rien n'est réglé entre Karima et Madame Bensaïd. Mère et fille continuent à s'insulter et se menacer régulièrement. Karima rentre et sort comme elle veut. Elle va régulièrement en boîte de nuit. Elle continue à s'inventer des histoires auxquelles elle croit. Elle rêve de faire du théâtre et n'imagine aucune autre activité. Madame Bensaïd encourage sa fille en ce sens, parle de cours d'art dramatique sur Paris qu'elle souhaiterait que les services sociaux financent. Sans cesse nous devons ramener la mère et la fille à la réalité.

Madame nous sollicite également pour le financement de cours par correspondance pour faire passer le brevet à Karima, en candidate libre. Nous inscrivons Karima à l'atelier "Cocteau" : Mosaïque et remise à niveau scolaire. Karima ne se présentera qu'au troisième rendez-vous, Madame Bensaïd n'adhère pas du tout au projet, visant pour sa fille des études classiques ou une carrière dans le théâtre. Karima ne participera à l'atelier qu'une ou deux fois par semaine sur un mois, puis abandonne pour travailler à Auchan sur Rollers.

Madame Bensaïd achète les rollers, paie le taxi à sa fille qui ne veut pas aller à pieds à son travail. Karima est renvoyée 3 jours après, pour vol de maquillage dans le magasin.

Mère et fille continuent de s'insulter, de se menacer. Les pompiers interviennent, Madame JEAN, agent social du commissariat nous interpelle également...

Madame Bensaïd apprend que son concubin, Monsieur ELMAROUDI lui a caché son mariage et la naissance de son bébé. L'atmosphère à la maison est particulièrement tendue et le problème de la filiation de Karima et de Rachid réapparaît plus fortement. Karima se plaint d'être traitée de "bâtarde" par sa mère, d'avoir toujours vécu dans la violence. Elle justifie

ainsi son comportement, son instabilité, sa propre violence envers sa famille, et son intolérance envers les autres.

Karima nous semble tout à fait accessible à un suivi thérapeutique. Nous sommes persuadés que tant qu'elle n'aura pas fait cette démarche, elle ne trouvera pas de stabilité, tant sur le plan affectif que professionnel.

Il nous semble que notre service a proposé diverses solutions à Karima, qu'elle a toutes mises en échec, ceci depuis 4 ans. Laisser maintenant la jeune fille face à la réalité, nous paraît plus judicieux, d'autant qu'elle saura faire appel aux services sociaux si elle se trouvait face à de graves difficultés.

Martine MARTIN.

Educatrice.